

# Aaron Hart

- Récit historique -

*Cover*

920

5493

**Du même auteur**

**La vie aventureuse d'Arthur Buies.**

(Editions Albert Lévesque, Montréal, 1933.)

# Aaron Hart

Récit historique

*par*

**Raymond Douville**

BIBLIOTHÈQUE  
COPIE  
MONTREAL — P.Q.

**Cédé Par**

**Editions du Bien Public**

**Les Trois-Rivières — 1938**



“Faut-il toujours écrire l'histoire pour plaire aux historiens ? ”

*Cette phrase, que le docteur Auguste Panneton a écrite dans un de ses rares et précieux petits ouvrages, m'est revenue souvent à l'esprit en rédigeant les pages qui suivent. Si certains types s'accommodent parfaitement de la statistique, si la stricte observance des documents s'impose lorsque l'on parle d'eux, il en est d'autres, savoureusement anecdotiques, qui invitent l'esprit à de pittoresques vagabondages.*

*N'est-ce pas le cas de cette curieuse figure que la légende plus que la grave histoire a façonnée, au cours des ans, selon les caprices de son instinct et qui mérite bien que, dans ce récit qui n'a qu'un but: faire revivre Aaron Hart, je reconnaisse ses droits ?*

R. D.



## I

Un curieux homme, en vérité. La mémoire d'aujourd'hui en parle encore, bien qu'elle y mêle de brumeuses imprécisions, fruit gâté des années. Qu'on s'avise de prononcer tout haut le nom de Hart, tout de suite l'imagination s'éveille à l'idée de richesse. Ce qui reste aujourd'hui de ce nom, c'est le souvenir d'une fortune devenue légendaire. Fortune faite d'argent, de seigneuries, de puissance, de prestige, et de crainte aussi.

Le nom de Hart, c'est tout cela, en effet. Mais c'est surtout l'ancêtre, le point de départ, solide assez pour fonder une dynastie qui n'est pas encore éteinte, sans toutefois atteindre la force de la dynastie des Rothschild, qu'Aaron rêvait d'égaliser. Quand on a de l'audace, il est permis de tout espérer. Aaron fit largement sa part. Et ce n'est pas sa faute si ses descendants ne réalisèrent pas son rêve. Il posa solidement les fondations de l'édifice, sachant qu'une seule vie d'homme ne suffit pas à l'élever. Mais sa part, il la fit toute, avec fierté, avec assurance, avec génie.

Lorsqu'il mit pour la première fois le pied en terre canadienne, l'an 1760, avec l'armée d'Amherst, il dut avoir l'intuition que, dans ce nouveau pays, lui souriraient la fortune et le succès.

Mais avant cette époque, qui était-il, d'où venait-il?

Comme à beaucoup de grands hommes, auxquels toutefois il ne faut pas, par ce procédé trop facile, le comparer, l'histoire ne lui fixe pas définitivement de lieu d'origine. Voyons ce qu'en disent ceux qui s'y sont intéressé, sans trouver la solution.

Benjamin Sulte le fait naître en 1724, dans un petit village des montagnes de Harzt, nom qui aurait été celui de ses parents. Ces derniers l'avaient-ils emprunté à une montagne ou celle-ci fut-elle baptisée de ce nom pour rappeler un haut-fait ou l'existence d'une grande famille?

Il existe encore aujourd'hui, dans la partie nord de la Bavière rhénane, un massif boisé du nom de Herzt, qui a pu être le lieu d'origine des parents d'Aaron. Avec ces quelques bribes, on a

tâché d'édifier une autre supposition. Dans son jeune âge, alors que son père l'initiait aux rouages du commerce, Aaron fit plusieurs voyages en Angleterre, où d'autres Juifs, amis de sa famille, s'agitaient. Les marchands anglais et les agents de change s'acharnaient à prononcer Herzt comme si ce nom s'écrivait Hart. Aaron aurait compris qu'il ne devait pas hésiter à sacrifier l'épellation de son nom à la sympathie et à la bonne humeur de ses fournisseurs. Nous avons vu d'ailleurs, par d'autres exemples, que les Juifs ne tiennent pas plus que nécessaire au nom de leurs ancêtres, s'ils constatent que ce nom n'est pour eux qu'une source d'inquiétude. Le père d'Aaron aurait jugé que les raisons de son fils étaient bonnes au point qu'il réussit à changer aussi, par précaution, l'épellation de la montagne à l'ombre de laquelle il avait vu le jour.

Mais ces amusantes suppositions n'ajoutent rien de bien fondé au mystère d'une obscure naissance.

Voici maintenant une autre version, que quelques historiens prétendent fausse, du moins en partie, mais que nous citons quand même, parce

qu'elle nous est fournie par Emilie Sulte, la soeur de Benjamin, qui l'aurait recueillie de la bouche même d'un descendant d'Aaron.

“En 1670, le colonel James Hart s'est installé sur une île près de Neuzark, en qualité de fournisseur de vivres pour l'armée. Cette île prit le nom de Hart Islanel. Les ancêtres du Colonel étaient fixés en Angleterre depuis Guillaume d'Orange. Se trouvant attaqué par les Sauvages sur Hart Islanel, il obtient du gouvernement la permission de former un régiment qui fut nommé Hart N. Y. Rangers. Il avait obtenu le droit qu'un Hart serait toujours colonel des Rangers.

“En 1759, Aaron Hart en était le colonel, quand le général Amherst vint inspecter le régiment qui se trouvait aux environs d'Albany. Amherst proposa à Aaron de se joindre à lui pour assiéger Québec, lui promettant de le faire nommer brigadier général. Aaron accepta. A la conquête, le roi d'Angleterre refusa de ratifier les promesses d'Amherst, de sorte qu'Aaron donna sa démission et s'établit aux Trois-Rivières.”

Quelques historiens ont mis en doute la véracité de cette assertion, colportée, disent-ils, par

des descendants ambitieux avant tout de trouver à l'ancêtre commun une ascendance teintée de noblesse. Francis-J. Audet prétend qu'Aaron Hart, étant de nationalité juive, ne pouvait, d'après les lois anglaises, obtenir l'autorisation de lever un régiment et conquérir un grade quelconque dans l'armée. Tout au plus pouvait-il recruter des compatriotes acceptant de remplir d'obscurcs besognes.

Pourtant, il semble évident qu'Aaron s'amena vers Montréal avec l'armée d'Amherst à la tête d'un régiment, et que ce régiment était même soudoyé par les fonds de sa famille, ce qui donnerait à la prétention d'Emelie Sulte un semblant de vérité. Il existe encore un "Masonic Demit" de la Trinity Lodge No 4 de New-York, daté de juin 1760 à l'adresse d'Aaron Hart; et des documents prouvent qu'Aaron était bien "Commissary Officer" dans l'armée d'Amherst et qu'il avait formé un bataillon du 60e Royal American Regiment de New-York. Ce régiment était peut-être formé en marge de l'armée régulière et les soldats qui en faisaient partie soumis à des règles spéciales. Ce qui semble certain, c'est que Hart en avait la responsabilité.

A cette époque, donc, on ne pouvait l'ignorer. Déjà, il était une puissance. Et il pouvait, en toute vraisemblance, affirmer plus tard qu'en arrivant aux Trois-Rivières avec l'armée d'Amherst, il était payeur des troupes, emploi qui comportait plus de responsabilités que de risques et qui convenait assez à son tempérament.

Dans son régiment s'agitaient d'autres Juifs, recrutés un peu partout, et qui pour la plupart descendaient d'Espagnols et de Portugais exilés de leur pays. Gérard Malchelosse a retracé les noms de quelques-uns, à forte consonnance ibérique: Hanniel Garcia, Immanuel de Cordova, Isaac Miranda, Lazarus David, Uriel Morosco, Abraham Franks. D'autres vinrent les rejoindre, dont nous aurons l'occasion de parler au cours de ce récit: Simon Lévy, Henry Joseph, Uriah Judah, Lévy Salomon, Samuel Jacob. Compatriotes de Hart, aussi audacieux que lui sans doute, mais moins favorisés de la chance, ils couraient eux aussi après la fortune, réputée facile en pays conquis.

Quelques-uns de ceux-là, peut-être, on pu savoir d'Aaron qu'il n'y avait dans sa naissance rien de particulièrement remarquable; que son père,

Moses, était un négociant londonien, peut-être même un banquier, si l'on donne ce nom aux innombrables prêteurs d'argent à haut intérêt de cette époque; que ce père qui pouvait, lui, être né dans ces montagnes de Harzt, ambitionnait sans cesse des affaires plus prospères, gravitant autour des nobles de la Cour anglaise, comme beaucoup des siens, et que dans cet entourage il apprit qu'il était possible de réaliser la fortune rêvée en terre d'Amérique qui serait bientôt possession anglaise; que son frère, Lemon, se préparait déjà à devenir célèbre, en fondant humblement la distillerie du *London Red Heart Rum*. Qu'un autre de ses frères, Moses également comme lui-même plus tard aurait un fils de ce nom, attendait avec impatience l'occasion de passer lui aussi en pays nouveau.

Sans doute Aaron aurait-il pu, un soir de confiance, risquer ces aveux familiaux. Mais il n'était pas l'homme des aveux. Il lui fallait gagner sa vie, malgré les autres, faire son chemin, dût-il piétiner ses voisins, pourvu qu'ils ne fussent pas de sa nationalité. Car sitôt la guerre finie, ses compagnons d'armes se dispersèrent, pour éviter entre eux l'inutile et ruineuse concurrence. Lévy

Salomon retourna à Montréal, suivi de Samuel Jacob. Henry Joseph, qui faisait route avec eux, eut l'idée de débarquer à Berthier. Il s'y établit, et il fonda une famille qui eut son heure de célébrité commerciale. Aaron, qui déjà avait la recommandation d'Haldimand et celle d'Amherst, resta aux Trois-Rivières, ne pouvant d'ailleurs quitter immédiatement son régiment. Son cousin, Uriah Judah, resta auprès de lui. Il avait ses raisons: Aaron avait promis à ce vieux compagnon de misères d'épouser sa soeur, restée à Londres avec ses parents mais qui était prête à entreprendre la traversée.

Aaron, qui avait obtenu l'autorisation de fournir à son régiment les vivres nécessaires achetées des habitants trifluviens, conçut tout de suite l'idée d'établir un magasin. Il réalisa ce projet dès l'année 1761, ayant loué, rue des Forges, une chétive maison.



Peut-être est-il nécessaire, avant de relater dans le détail la vie de cet homme qui allait tout bouleverser dans la région trifluvienne, de noter

ici quel était, dans ce district, l'état de l'agriculture et de l'industrie.

Quelques années avant la conquête, l'agriculture avait pris le pas sur le commerce des fourrures et l'industrie du fer. Les colons augmentaient leurs revenus par la vente de la potasse. Mais ce commerce parut lucratif aux commerçants de métier, qui s'en emparèrent, le trouvant moins aléatoire que celui des fourrures, enlevant du coup aux colons une source de revenus qu'ils avaient, les premiers, découverte, et la seule à peu près qu'ils pussent se permettre en marge de leurs travaux de défrichement. Car les produits de la ferme étaient vendus à prix dérisoire pour l'approvisionnement des soldats.

La conquête avait achevé de ruiner les miliciens qui, durant les quatre années de la loi martiale, durent rester sur leurs fermes et en consommer les produits. L'embargo avait été mis sur l'exportation des grains et des aliments. Dans la ville, les habitants n'étaient pas encore guéris de la terreur causée par le changement de régime. Ils ressemblaient à des orphelins qui, privés par une catastrophe soudaine de la protection de leurs

parents, ne peuvent se décider à reprendre le cours de leur existence. Il leur semblait qu'ils allaient maintenant s'engager dans une nouvelle phase de leur vie, et ils étaient encore trop près de l'ancienne pour la quitter sans arrière-pensée et sans regret.

A ces inquiétudes vinrent s'ajouter des désastres matériels. En octobre, un incendie dont on attribuait la cause à un feu de cheminée ravagea dans Trois-Rivières une partie des maisons que les colons avaient rebâties après le feu de 1752. Le 4 juillet 1762, nouvel incendie: cinq maisons avec leurs dépendances sont détruites. Au nombre de ces maisons se trouve, comme par hasard, le magasin d'Aaron Hart. Haldimand, qui vient de remplacer Burton comme gouverneur, affiche un placard public sur lequel on peut lire: *“Nous pensons qu'il suffit d'annoncer que cet accident est arrivé; que plusieurs personnes en souffrent; qu'elles ont besoin d'un secours prompt et réel, et que nous avons donné nos instructions à tous les capitaines de milice de s'informer, chacun dans leur endroit, des secours que leur paroisse se propose d'envoyer aux incendiés, soit en planches,*

*madriers, bois de charpente, argent ou autrement, dont ils nous enverrons la liste au plus tôt."*

Le 20 du même mois, Haldimand écrit au général Amherst et lui donne de nouveaux détails sur l'incendie: "*Je n'ay pu rien apprendre de certain sur la façon dont le feu a pris dans la première maison; l'autre croit que des Canadiens, qui avoient passé la soirée chez lui avoient laissé tomber du feu de leurs pipes en se retirant; & d'autres se persuadent que l'autre même, n'ayant pas bien éteint sa chandelle en couchant, le feu avoit pris à une tapisserie de papier qui avoit mis tout la chambre en feu dans un instant. Le Damage n'est pas grand en apparence, le Marchand Hart, Juif anglais, qui a le plus souffert peut avoir perdu 4 ou 500 St.; les autres beaucoup moins. Mais come ils sont fort pauvres la perte est considérable pr eux, et plus encore pour les propriétaires des Maisons; j'ay crû pr les soulager devoir représenter leur situation aux différentes paroisses du gouvernement pr les engager à fournir gratis quelque bois pr rebâtir les maisons, j'avois dessein aussi de faire faire une colecte, mais come on me dit qu'elle produiroit très peu, je me proposois de*

*permettre une lotterie qui peut produire une 100 de St."*

Ainsi le nouveau gouverneur, au milieu d'une population affolée par la défaite et les malheurs domestiques, tâchait à la calmer. Il redoutait comme bien d'autres un nouveau soulèvement et par tous les moyens cherchait à l'éviter. Sa perspicacité ne fut pas lente à analyser l'état d'esprit de ses nouveaux subalternes. Quand il les vit déprimés et découragés, Haldimand crut que son premier geste devait être de leur inspirer confiance.

Mais il y réussissait mal, n'étant pas l'homme qualifié pour gouverner un peuple vaincu et désarmé. Suisse protestant émigré au Canada, il s'était illustré au cours de la guerre de Sept ans et n'avait pas volé ses grades. Mais il était avant tout un militaire.

Pourtant, peu à peu, la confiance revint dans l'âme trifluvienne. Les colons, la crise d'affolement passée, reprirent les travaux de la ferme, et plusieurs citoyens de la ville, dont un bon nombre étaient des soldats de retour dans leurs foyers, s'acheminèrent vers les Forges du Saint-Maurice, que Haldimand cherchait à aménager de nouveau.

Il croyait avec justesse que l'exploitation des gisements de fer de cet endroit était le grand moyen de restaurer le commerce.

Le gouverneur quitta Trois-Rivières au début de l'an 1763, mais il y revint moins d'un an plus tard, et continua sa politique de réorganisation. Il se fit d'abord autoriser à posséder sa *maison du gouverneur*.

Pour Haldimand, l'autorité ne se concevait pas sans une certaine pompe. Il se chargea lui-même de gérer le commerce du fer, qui, durant sa courte absence, n'avait pas fait de progrès. Deux incendies successifs avaient éprouvé Trois-Rivières, et les habitants, dont le courage n'était pas encore très ferme, en étaient demeurés atterrés. Haldimand se hâta de secourir les familles éprouvées et les aida à rebâtir leurs foyers.

Puis il concentra son attention sur les Forges. Dès la fin de l'été, il put se glorifier de ses talents d'administrateur. Car un million de lingots de fer étaient transportés des usines à Trois-Rivières pour être expédiés sur des cargos. Des poêles fabriqués aux Forges trouvaient un marché ouvert à Québec et à Montréal.

En 1763, Haldimand commença la réorganisation du commerce des fourrures. Aucun document ne l'atteste, mais il dut en cela être discrètement influencé par ses amis et les officiers de son entourage, en particulier par Aaron Hart, qui de plus en plus se rapprochait du gouverneur. Hart avait déjà soupçonné le profit qu'on pouvait retirer de ce commerce. Alors qu'on restreignait l'administration de la justice aux seules villes de Montréal et de Québec, Haldimand fit des démarches pressantes pour que Trois-Rivières restât le centre du commerce des fourrures. Il fit plus. Il insista pour que les Sauvages puissent se rendre à l'intérieur de la ville pour offrir leurs marchandises, sans que les trafiquants puissent les en empêcher. Il spécifia qu'un crieur public annoncerait l'arrivée des indiens, afin que tous aient chance égale de commercer avec eux.

Est-il permis de voir ici plus que le simple avis d'un administrateur perspicace? Cette spécification sent le négoce. Rien ne permet de soupçonner Haldimand d'avoir voulu lui-même négocier avec les Sauvages. Mais jusqu'alors le commerce était en grande partie aux mains des Français, et il valait mieux, croyait-il, user de ce

moyen détourné pour le faire passer insensiblement aux mains des vainqueurs.

Déjà se dessinait cette politique de protection qui devait, jusqu'en 1850, enrichir tant d'aventuriers anglais. Les conquérants, au Parlement britannique, se hâtèrent de décréter, dès 1763, que toutes les exportations canadiennes se feraient par l'entremise de l'Angleterre et que seules des marchandises anglaises pourraient entrer sur le marché canadien. Quelle aubaine pour les commerçants qui avaient contribué à la conquête, et à qui, prétendaient-ils avec raison, l'Angleterre devait quelque chose de sa victoire!

Hart, pour sa part, prit avantage de ce décret protecteur. Un peu superstitieux, comme tous les arrivistes, et surtout apte à saisir l'occasion de s'implanter, il avait tout de suite soupçonné dans Trois-Rivières un poste de choix. Aucun autre anglais n'avait encore manifesté l'intention de s'y établir. Et comme il se trouvait en cette ville lorsqu'il apprit le décret britannique, il voulait y voir un ordre du destin.

Haldimand, à qui il se confiait, l'encouragea. Et la décision fut prise.

Nous avons retrouvé, obscurément enfoui dans le greffe du notaire Dielle, le premier document officiel signé de Hart: le bail d'un logement. Il est daté du 7 juillet 1762, trois jours après le feu. On peut y lire:

*“...Théodore Panneton, fils, citoyen de cette ville, lequel a fait bail à loyer pour une entière, à commencer le treize du présent mois, et promet à garantir et faire jouir à monsieur Hart, marchand anglais demeurant en cette ville, à ce prenant et acceptant preneur et retenant au dit titre, ce acceptant pour luy le Sr Jean-Bte-Badeaux, servant d'interprète,*

*C'est à savoir une maison et emplacement situé en cette ville, cour, jardin, écurie, circonstances et dépendances pour en rien réserver ni retenir, avec la convention que si le dit Sr Hart veut sortir de la maison dans les trois mois, daté des présentes, s'oblige d'avertir le Sr Panneton dans deux mois.*

*S'oblige en outre le Sr Hart que s'il avertit le Sr Panneton de ne point toucher aux herbes et légumes qui sont dans le jardin.*

*Le présent bail est fait pour et moyennant la somme de trois cents livres pour une année, payable par le dit Sr preneur par chaque trois mois, en monnaie du pays."*

C'était une maison de pierre, de douteuse apparence, et qui avait servi à tout. Hart fit du bas son magasin, et du deuxième étage son logement privé. Tant bien que mal, il le meubla, et comme tous ceux qui deviennent riches, il attacha plus d'importance à ses ambitions qu'à son confort.

—Il serait temps, suggérait de temps à autre Uriah Judah, d'aller chercher ma soeur.

—Pas encore, répondait Aaron.

Et l'ancien payeur des troupes, du matin au soir, organisait son commerce. Haldimand le nomma en 1763 maître de poste, emploi qu'il n'avait pas sollicité, mais auquel il s'attendait. Il était définitivement entré dans les bonnes grâces du gouverneur. Et il allait en profiter.

Il retarda son mariage jusqu'au 2 février 1768. Il se rendit à Londres pour cet événement, mais

revint aussitôt, ramenant avec lui sa femme et son frère Moses, arrivé quelques mois auparavant quelques bagages pour son frère Moses, arrivé quelques mois auparavant pour l'assister dans le commerce.

## II

On ne peut douter que l'avis de Hart eut quelque influence sur le décret de Haldimand qui facilitait l'échange des fourrures avec les Indiens. Hart n'était pas un aventurier dans la tradition trifluvienne. Il ne pouvait, ignorant la région, suivre, du moins au début, l'exemple des coureurs des bois et aller dans la forêt à la rencontre des sauvages. Ses projets, il les échafaudait dans sa tête et par des chiffres, penché sur sa table de travail, à la façon des financiers pratiques. Il avait d'ailleurs observé que la plupart des trafiquants français n'étaient pas riches, et cela n'était dû, d'après lui, qu'à un mauvais système de commerce. Il lui répugnait de perdre son temps à courir les bois, à la recherche aléatoire des peaux et des fourrures, quand celles-ci pouvaient être apportées chez lui.

Il n'y a donc pas à s'y tromper: le décret d'Haldimand, c'était Hart qu'il protégeait.

Personne d'ailleurs n'eut à s'en plaindre et le népotisme du gouverneur ne parut pas une injustice. Pour éluder ses concurrents les plus dangereux, Hart les prit à son service. Et ses propositions parurent à tous avantageuses.

Dès 1765, il engagea l'un des plus habiles et le plus valeureux, Joseph Chevalier, armurier de son métier, mais qui passait dans les bois huit mois de l'année. Ce fut Chevalier qui offrit ses services au nouveau marchand, soit qu'il eût prévu l'inutilité de lutter avec un commerçant qui avait pour lui l'appui précieux du gouverneur, ou qu'il entrevît la possibilité de meilleurs revenus, en recevant chaque année un salaire prévu d'avance.

Donc, cette année-là, Chevalier s'offrit à conduire un canot au pays des Têtes de Boule. Il trouva deux compagnons: Louis Pillard fils et Joseph Blondin. Ces deux derniers recevraient quarante-cinq livres par mois. Quand à Chevalier, il devait recevoir à la fin de la saison la somme de trois cent-cinquante livres.

C'était pour Hart un premier essai. Il n'eut qu'à se louer des habiles transactions de Cheva-

lier. Dès l'automne de cette année, il songea à équiper d'autres canots pour le printemps suivant, et chargea de cette besogne son ami Chevalier, qui s'en acquitta bien.

Pendant ce temps, Hart, mettant à profit son titre d'ancien soldat de l'armée coloniale, réussissait à obtenir des fournisseurs de Londres les objets indispensables à son commerce. Avant tout, il lui fallait s'imposer. Il avait déjà gagné à sa cause trois des plus habiles coureurs de bois de la ville et ne doutait pas de son succès.

Ceux qui essayaient de résister à ses avances regardaient avec un étonnement qui n'était pas exempt de frayeur s'avancer dans leur chemin cet homme fulgurant et pratique, et se hâtaient de se ranger à sa suite, pour éviter l'opprobre d'être ruinés par lui. Il n'est possible aujourd'hui d'expliquer cet ascendant qu'un étranger exerça, dès son arrivée, sur les Trifluviens, que par le magnétisme qu'exerce sur les peuples atterrés par une crise un dictateur météore qui prédit leur salut. Chacun de ces petits industriels trifluviens, qui s'occupaient de leur commerce moins par goût que par nécessité, avaient reconnu en Hart un

maître. Il est vrai que ce maître, égoïste et mystérieux dans ses desseins, pouvait les conduire à leur perte aussi bien qu'à leur salut. Mais cela ne les inquiétait pas, car ils croyaient n'avoir rien à perdre. Et d'ailleurs ils portaient encore en eux-mêmes, comme un défaut qu'on cultive en secret, cet esprit d'aventure et cette hantise de l'inconnu qui avaient enchanté leur jeunesse. Ils voyaient réunies en Hart des qualités d'audace, de courage et d'énergie qu'ils admiraient, et cela seul suffisait à leur faire voir en lui un homme supérieur qui, peut-être, en retour du sacrifice de leur liberté leur apprendrait le secret de sa force et le magnétisme de son ambition dévoratrice.

Cette soumission volontaire n'empêcha pas Hart de les exploiter avec adresse. Il s'informa auprès d'eux du genre de cadeaux que les Indiens préféraient. Avec les plus naïfs, ses questions prenaient le ton d'une confiance, et souvent, quand l'occasion s'y prêtait, il osait une suggestion qui lui valait un précieux conseil.

Vif et insinuant, d'une figure souriante surmontée d'un nez qui toujours avait l'air de flairer quelque chose, et d'une tête rousse qui tour-

nait vers lui tous les regards, il se faufilait dans les groupes, questionnait, s'intéressait aux gens, pour apprendre au plus tôt les habitudes locales et les coutumes qu'il jugeait essentielles. Il se faisait petit, bienveillant et flatteur, humble jusqu'à l'obséquiosité et courtois jusqu'à l'excès. Son attitude contrastait avec les allures rigides et moroses des soldats de la suite d'Haldimand. Ainsi les circonstances même le servaient. Et comment les Trifluviens auraient-ils pu ne pas accueillir avec empressement un si curieux homme, qui après tout était si divertissant, qui ne parlait pas leur langue mais s'efforçait de la comprendre, et si différent des autres étrangers? Peu enclins à juger les hommes de près et à deviner derrière la courtoisie le motif secret d'une relation nouvelle, ils ne remarquaient pas que les gestes rapides dont ce petit homme accompagnait ses paroles cachaient l'impatience de faire d'eux les instruments de ses convoitises.

●

Ce fut la supériorité d'Aaron Hart, non seulement sur les Trifluviens de son époque, mais sur les vainqueurs dont il se souciait bien peu

de servir les intérêts, de comprendre du coup tout ce qu'il pouvait tirer des avantages industriels de la région trifluvienne.

Dès 1765, il avait à peu près abandonné son emploi de payeur des troupes anglaises, qui l'obligeait à des déplacements auxquels il ne tenait pas et l'astreignait à des responsabilités qu'il ne pouvait supporter. Il avait été dès 1763 nommé maître de poste. Mais la seule occupation convenable à son tempérament était celle qui comportait tous les risques, car il se connaissait assez d'énergie et de sens des affaires pour les surmonter. Trois-Rivières offrait à son activité un vaste champ d'exploitation. Personne avant lui ne s'était soucié de coordonner ces richesses éparses et de leur donner une valeur pratique. Il entreprenait la construction de sa destinée à sa base même et était sûr de l'élever: c'est ainsi qu'agissent toujours ceux de sa race qui connaissent le succès.

On a vu que la traite des fourrures l'intéressait de façon particulière. Toute une vaste région boisée, peuplée de sauvages naïfs qui ne demandaient qu'à être exploités et qui apportaient à

Trois-Rivières même ces peaux brutes d'une fourrure riche, qui ont toujours excité la convoitise des juifs. C'en était assez pour un premier essai commercial.

Les débouchés étaient nombreux et il s'agissait de se les assurer. Montréal, où se groupait toute l'aristocratie du peuple victorieux. Mais surtout la vieille Angleterre, où la fourrure des bêtes sauvages du Canada, depuis la grande réussite des Messieurs de la Baie d'Hudson, excitait l'envie des classes riches.

De tels projets créent l'optimisme. Et sûr déjà de son succès, Hart se mit à la besogne.

De toutes les opérations qu'il fallait mettre en marche, rien ne pressait plus que l'établissement d'un comptoir commercial, ne fut-ce que pour en imposer aux Indiens qui accordaient à l'apparat une importance irrésistible. Là encore, Hart eut l'appui et les conseils d'Haldimand. Le gouverneur, fidèle à la politique de protection anglaise, lui consentit des avances avantageuses et répétées qui l'aidèrent grandement dans ses importations de babioles et de verreries, si chers

aux Peaux-Rouges. Il n'est pas impossible que le nom d'Haldimand ait servi d'intermédiaire entre les fournisseurs d'Aaron Hart et celui-ci, car les Trifluviens ne furent pas lents à s'apercevoir que les barils qui s'entassaient dans la vieille maison de pierre louée par Hart sur la rue du Platon ne contenaient pas uniquement des bibelots. Des remarques désobligeantes s'élevaient parfois au sein de la petite population. Mais Hart avait l'oeil à tout. Il découvrait les mécontents, les amenait chez lui et les apaisait par des présents.

Les Indiens connurent bien vite ce nouveau poste de ravitaillement. Leur endroit de rendez-vous avec les blancs était encore au Cap aux Corneilles. Depuis des années, ils venaient là rencontrer les trafiquants français, échangeant leurs peaux contre de maigres présents qui ne variaient pas. Les merveilles du magasin Hart n'eurent pas de peine à changer leurs coutumes séculaires. Ils s'y rendaient par groupes, portaient sur leur dos ou dans des traînes tirées par les femmes leurs richesses des bois. Jamais ils n'avaient vu à la fois tant de choses merveilleuses et si variées ! Hart savait dès les premières fois piquer leur curiosité. Il savait que les commerçants français

n'avaient toujours à offrir aux Sauvages que les mêmes cadeaux dont ils se lassaient. Autant que leur intérêt, il fallait gagner leur sympathie. Une troupe avait ses préférences, une autre ses caprices. Quelques-uns se souciaient peu de rapporter en retour de leurs fourrures des objets utiles ou des aliments. Il fallait les observer tous, deviner les goûts, les habitudes, et même les prévenir, ce qui amenait sur les figures des enfants des bois une expression d'émerveillement qu'il fallait au bon moment exploiter.

Hart sut se les attacher. D'un bout à l'autre de la forêt la nouvelle courut comme une fusée qu'un blanc les traitait avec largesse, et dans les wigwams ce fut un cri de réjouissance.

A la descente du soleil, les groupes indiens se dispersaient. Les vieillards, les enfants et les plus modérés s'en retournaient au campement du Cap aux Corneilles, où un grand feu de branches entretenu par les squaws marquait la satisfaction des échanges. Les autres, ceux qui en retour de leurs fourrures avaient réclamé de l'eau de feu, s'en régalaient. Tard dans la nuit, ils se traînaient dans les rues de la ville, portant sur leurs figures

glabres les traces de l'ivrognerie la plus abjecte. Les Trifluviens se réveillaient, aux premières heures du matin, aux cris aigus d'une Sauvagesse qu'assailait un dément. Insoucians, les Indiens dépensaient en une nuit leurs richesses de six mois de misères. L'orgie durait ainsi tous les soirs, tant que l'ignoble bande n'avait pas terminé ses échanges. Puis tout rentrait dans l'ordre, et Hart, derrière ses comptoirs sombres, comptait fiévreusement ses gains.



Dès 1764, il pouvait se permettre des transactions immobilières. Le 7 février, il achetait de Louis-Pierre Cressé, fondé de procuration d'Antoine Briault, père et tuteur naturel de ses deux enfants, héritiers des biens des Fafard Laframboise, une terre de quarante-huit arpents de superficie, pour la somme de trois cent-cinquante livres, qu'il paya comptant. Cette terre avait toute une histoire. Elle avait été une des premières défrichées par les colons trifluviens. Elle longeait la rue qui est aujourd'hui la rue Saint François-Xavier, du côté sud de la prison, et avoisinait des terrains ayant appartenu à Guillaume Pepin,

---

Guillaume Isabelle, Sébastien Dodier et Jean Sauvaget, tous premiers défricheurs du sol trifluvien.

C'était un beau début! Le 6 mai de l'année suivante, il devenait acquéreur, au fief Bruyères, d'une terre considérable appartenant à Simon Darouet, et qu'il paya cinq cents livres, dont trois cents comptant et deux cents payables le quinze octobre suivant.

Ainsi, dès la deuxième année de son séjour aux Trois-Rivières, Hart possédait déjà deux emplacements, qu'il payait comptant, exploit que peu de Trifluviens auraient pu accomplir.



### III

Déjà presque toute l'activité commerciale se concentrait sur son magasin de la rue des Forges. Des ferrailles, des barils, des habits des bois, des souliers de boeuf et des dentelles, de la camelote et des fourrures, tout cela s'affichait pêle-mêle dans les vitrines poussiéreuses et le long des comptoirs. Les Trifluviens, défiants au début, finissaient par entrer. On ne l'aimait pas encore, mais on ne pouvait s'empêcher de parler de cet étranger qui en si peu de temps s'était implanté solidement et dont les affaires, on ignorait comment, prospéraient sans cesse.

On savait pourtant, par les récits des coureurs des bois, qu'il faisait déjà aux trafiquants de métier une concurrence sérieuse. Chaque semaine, au printemps et au début de l'été, des ballots de fourrures partaient de sa demeure à destination de Montréal. Là, Ezekiel Salomon se chargeait de les vendre.

Puis Hart se mit en relation directe avec des commerçants anglais, qui avaient à Londres un marché ouvert pour les fourrures, et qui en retour fournissaient les importations nécessaires à son commerce. Ces commerçants s'appelaient Phyn, English et Co., Forsyth & Co., Bainbridge, Ansley & Co., ces derniers ayant fait affaire déjà avec les commerçants français.

Peu à peu, le commerce se précisa. Les colons au sang aventurier, que rebutait le travail ingrat et monotone de la terre, accoururent à lui pour tâcher de retrouver à son contact et à son service un frisson nouveau d'imprévu et de prospérité. Les premiers engagés racontaient volontiers que la cave du marchand juif regorgeait déjà de coffres d'argent et qu'il pouvait offrir plus que les autres parce qu'il était plus audacieux dans ses projets et dans ses avances plus libéral.

Cela, comme on l'a vu, avait commencé en 1764, avec l'engagement de Joseph Chevalier. Puis, en 1767, Michel Salois revint d'un voyage d'été aux pays d'En Haut, avec Bazile Bélisle, les deux canots remplis à chavirer de riches et alléchantes fourrures. Les Sauvages, affirmaient les

voyageurs, s'étaient montrés tellement satisfaits qu'ils avaient promis de revenir au printemps suivant, avec, si possible, de plus belles et de plus nombreuses.

C'en fut assez pour décider Hart à tenter lui-même le voyage au pays des Indiens. Par qui se ferait-il accompagner? Par Michel Salois, qui s'était fait chez les Sauvages de précieux amis? Mais Salois, au dire de Chevalier, était un vantard, et de plus sa réputation n'était pas vierge. Chevalier s'offrit de conduire lui-même son maître, et le contrat suivant se conclut le 20 avril 1768, avec Moses Hart, fondé de pouvoirs d'Aaron, qui à cette date revenait de Londres avec son épouse.

#### “ENGAGEMENT DE JOSEPH CHEVALIER

le 20 avril 1768.

*“Moses Hart, marchand, résidant en cette ville, d'une part,*

*Joseph Chevalier, armurier, demeurant en cette ville, d'autre part, lesquels ont fait les traités accords et convention qui suivent :*

*“Joseph Chevalier s’oblige d’aller avec le dit Sieur Hart dans la rivière des Trois-Rivières pour la traite des sauvages Tête-de-Boule, tant et aussi loin que le dit Sieur Hart le jugera à propos, sous les conditions qui seront cy après expliquées, savoir que le dit Sieur Hart s’oblige à tous les frais, comme les vivres, pour les engagers, et pour le dit Chevalier les canots, les paiements de gages, et en un mot tout ce qui pourra se faire de dépenses, pour le dit voyage, dont le dit Chevalier ne sera aucunement chargé; Promet le dit Sieur Hart donner au dit Joseph Chevalier dix pour cent pour les crédits que le dit Chevalier retirera des sauvages, appartenant au Sieur Aaron Hart tant castor qu’autres pelleteries, et pour les marchandises qui seront traitées aux dits sauvages, promet le dit Sieur Hart en donner la moitié du profit au dit Chevalier, après le capital des dites marchandises payées, lesquelles marchandises seront portées au meilleur compte possible, et au meilleur marché qu’autre part, et suivant la facture qui en sera faite alors; aura le dit Sieur Chevalier la permission de retirer les crédits à lui appartenant, quand il rencontrera quelqu’un de ses débiteurs, sans que le dit Sieur Hart ne puisse rien prétendre. Ne sera tenu le dit Chevalier d’au-*

*cun dommage pour les marchandises ne provenant de ses faits et qui seront imprévus, sera tenu donner tous ses soins et attentions possibles pendant le dit voyage, à ce que rien ne soit dissipé mal à propos; si au cas il y avait quelque marchandise avariée au retour du dit voyage, le dit Chevalier ne sera tenu à aucun remboursé, si ce n'est pas sa faute, et promet le dit Sieur Hart les reprendre; ne s'oblige le dit Chevalier rester plus longtemps que le Sieur Hart dans le dit voyage, s'en reviendront ensemble et sans que le dit Chevalier soit obligé de travailler dans le dit canot, que ce qu'il voudra bien faire, aura la permission d'emporter son fusil avec lui et de le vendre, s'il trouve le cas.*

*“Car ainsi a été accordé entre les parties, autrement ces présentes n'eussent été passées.*

*“Fait aux Trois-Rivières en la maison du Sieur Hart, le vingt d'avril mil sept cent soixante et huit, en présence de Pierre Panneton et James Clarck, témoins résidents en cette ville, et qui ont signé avec les parties.”*

Cette entente, on le voit, avantageait Chevalier. Cet aventurier d'expérience, mais sans le

sou, qui préférait, au printemps, faire le voyage du Saint-Maurice plutôt que d'entretenir sa clientèle aléatoire, partit cette année-là, sans risques financiers, avec des cadeaux choisis apportés de Londres par Aaron et que les Tête-de-Boule n'avaient pas vus encore. Il fit gréer par son nouveau patron les deux canots nécessaires, pendant que lui-même s'employait à recruter des hommes. Il en embaucha cinq, dont trois qu'il connaissait lui-même et deux autres dont la renommée suppléait au reste. Ils s'appelaient Jean Clair, fils, Augustin Provençal, Henry Biron, Joseph Coursel et Louis Beaulac. Coursel résidait à Yamachiche et Beaulac à La Baie du Febvre. Les contrats se passèrent devant notaire.

Jean Clair, Biron, Coursel et Beaulac s'engageaient *"pour faire la traite des sauvages Tête-de-Boule, sous la conduite du Sieur Joseph Chevalier, conducteur et gérant la traite à faire, auquel les dits engagés promettent et s'obligent lui rendre obéissance pour le fait du dit voyage."* Provençal qui, dans son engagement, en plus d'une paire de culotte de cotil, une paire de mitasses et de souliers tannés, accordés pareillement aux autres, réclamait du tabac à fumer, ne devait re-

cevoir que soixante chelins par mois, contre les autres soixante-dix. De plus, tous avaient droit gratuitement *“aux vivres et eau de vie accoutumées en pareil cas.”*

Chevalier avertit ses hommes que l'expédition se rendrait plus loin qu'aucune autre, qu'ils iraient rencontrer les Sauvages habitués à traiter avec la Compagnie de la Baie d'Hudson, et qu'il ne savait, quand aurait lieu le retour. Beulac, qu'un tel voyage apeurait un peu, réclama deux jours pour aller à La Baie faire son testament. Il possédait un septième de la seigneurie de La Baie du Febvre qu'il voulait céder à son frère Joseph moyennant quatre-vingt-dix livres, *“que le dit vendeur a reconnu avoir reçue, avant la passation des présentes, dont il quitte et décharge ledit acquéreur”*. Coursel qui, lui aussi, possédait une terre, se rendit à Yamachiche rédiger un contrat par lequel il *“concéda à son épouse, et à sa majorité à son fils aîné, ses biens et possessions actuels.”*

Cette expédition marquait la première grande tentative d'Aaron Hart pour assouvir sa soif de conquête dans le commerce des fourrures. Pendant que lui et ses aventuriers s'engageaient

à l'intérieur du Saint-Maurice, à la rencontre de tribus nouvelles, son frère Moses attendait aux Trois-Rivières que la troupe indienne habituelle du Fond-de-Vau apportât ses richesses du dernier hiver. Ainsi il ne perdait rien, et avait tout à gagner à tenter cette expérience avec des hommes habitués à la misère comme ils étaient familiers au pays nouveau pour lui. Il espérait arriver au poste indiqué par son guide avant les envoyés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et à l'aide de quelques cadeaux supplémentaires les renvoyer aussitôt à l'intérieur des terres pour que ces derniers ne puissent découvrir son jeu. De cette façon, il serait sûr au printemps suivant de les retrouver encore, si toutefois il faisait avec eux un marché avantageux.

Telle était son idée, ou plutôt celle de Chevalier; mais ce dernier, qui déjà connaissait son maître, laissait à Hart le délicat plaisir de croire qu'il l'avait conçue lui-même, ce dont il aimait à se vanter. Chevalier, qui était bavard et qui de plus avait eu soin dans son contrat de spécifier qu'il n'avait pas à travailler, entretenait son maître, effleurait ce qui pouvait être un conseil et qu'il approuvait quelques heures plus tard, quand

Hart l'énonçait lui-même. Dans les portages, pendant que les engagés buttaient sur les souches et s'éreintaient dans les côtes, tous deux filaient dans les clairières et bien avant les autres arrivaient au lieu de rembarquement. Les habitués des bois connaissent la satisfaction d'arriver le premier à la fin d'un portage. Hart, grâce à l'amabilité de son guide, connut ces jouissances et, sans s'en rendre compte, s'attachait chaque jour davantage à ce charmant compagnon qui lui réservait d'aussi agréables surprises.

L'expédition réussit. Les deux canots, chargés de fourrures, ramenaient des hommes satisfaits, les uns du maître, l'autre de ses employés. Chevalier en profita pour entamer les négociations du prochain voyage, sans toutefois s'engager, car il savait bien que les sauvages, menteurs et hypocrites, ne retourneraient pas, comme ils l'avaient promis, à l'intérieur des terres, mais qu'ils séjourneraient tout l'été au même endroit, selon leur habitude, et rencontreraient les traiteurs de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à qui peut-être ces hypocrites Peaux-Rouges avaient réservé une partie de leur chasse. Cela pourrait changer les dispositions de Hart, et ses propositions. Mais

il n'était pas inutile de souligner le succès d'une première aventure.

Moses, comme Aaron l'avait espéré, n'était pas resté inactif. A la troupe friande du Cap aux Corneilles, il apportait une fois de plus de l'eau-de-vie, du tabac et ces bibelots importés, de peu de valeur, mais qui faisaient leurs délices. Les Têtes-de-Boule avaient fait un bon hiver. A la vue des canistres de boisson et des ballots de tabac que Hart avait fait transporter par ses hommes, ils étalèrent leurs fourrures sur le flanc du coteau. Quand les échanges furent bâclées, il restait à Hart, plus avare qu'eux, de l'eau-de-vie et quelques vêtements aux couleurs vives. Les Indiens les réclamèrent. Mais Hart se faisait prier, et l'interprète trifluvien, devinant son idée, fit comprendre aux Peaux-Rouges que son patron ne pouvait, ne les connaissant pas, leur livrer d'avance des marchandises sans avoir immédiatement en retour les fourrures désirées. Alors, l'un d'eux, qui paraissait le chef, s'avança. Avec des gestes gauches et suppliants, l'oeil fixé sur l'eau-de-vie, il déclara que l'homme blanc pouvait avoir confiance en eux, puisqu'ils étaient revenus ce printemps-ci, comme ils l'avaient promis, qu'ils

voulaient continuer à traiter avec lui, comme il leur en avait donné l'habitude et à qui ils cédaient leurs fourrures de préférence à tous les autres traitants.

Hart le laissa parler. Puis il ordonna à chacun d'eux de s'approcher à tour de rôle et, selon la quantité qu'ils réclamaient pour leur part, il écrivait sur un papier l'équivalent en fourrures. La distribution finie, il leur fit connaître par son interprète la part que chacun d'eux serait tenu de rapporter, au printemps suivant:

*Aroine*: - 30 castors, 6 loutres, 32 martres. *Sabitane*: - 46 castors, 6 loutres, 7 martres. *Okimane*: - 16 castors, 92 loutres, 42 martres. *Niako*: - 16 castors, 27 loutres, 17 martres. *Hekima Canôenam*: - 71 castors, 23 loutres, 15 martres. *Kanantahamoul*: - 125 castors, 6 loutres, 15 martres. *Eshebaune*: - 9 castors, 18 martres. *Atotine*: - 56 castors, 16 loutres, 17 martres. *Alatchouy*: - 141 castors. *Coutchikis*: - 10 castors, 1 loutre, 7 martres. *Tihishebanne*: - 11 castors. *Oskiba*: - 12 martres. *Mannataie*: - 2 castors, 7 martres. *Kanitchabidjean*: - 8 loutres, 20 martres. *Piscoukense*: - 12 castors, 14 martres. *Kigouche*: - 4 martres. *Orangouane*: - 30

castors, 6 loutres, 32 martres. *Molin*: - 64 castors, 12 martres. *a8etchitché*: - 39 castors. *Le fils d'ayakikepitch*: - 10 castors. *Tintépé dit Oskinomatch*: - 28 castors, 2 martres. *Tintépé fils d'Oskinomatch*: - 49 castors, 7 loutres, 8 martres. *Cabertaune*: - 74 castors, 3 martres. *Papamoulas*: - 17 castors, 26 martres. *Tchatchaman*: - 24 castors, 16 martres. *Sitanne*: - 18 castors, 4 martres. *Kichénabé*: - 25 castors, 6 loutres. *Arontitchitché*: - 39 castors. *Sareaux fils de Kichénapé*: - 6 castors. *Pilotré*: - 10 castors. *Mangoucha*: - 11 castors.

Une bonne part du crédit de ces marchés avantageux revenait aux guides et interprètes. Habités à traiter avec les Indiens, ils savaient entretenir leurs convoitises, leur inspirer confiance tout en se faisant craindre d'eux. Cependant leur talent ne semblait se révéler que lorsqu'ils transigèrent pour d'autres. Eux-mêmes possédaient encore trop l'esprit d'aventure pour songer à réaliser des bénéfices en exploitant la crédulité et les appétits des Sauvages. La plupart ne préféreraient chasser eux-mêmes que lorsqu'ils avaient un débouché de fourrures assuré et vendre directement leurs captures. Pour la plupart aussi ivrognes que les Sauvages, ils s'enivraient avec eux

et oubliaient souvent de rapporter leurs fourrures en retour de leur boisson. Avec les Hart, ils étaient liés par contrat, et ils connaissaient trop leurs maîtres pour songer à les tromper. Ces maîtres, d'ailleurs, les traitaient bien. Après quelques années de commerce, Aaron Hart avait fait son choix et s'était attaché les plus habiles et les plus entreprenants. Quand il ne pouvait les employer lui-même, il les dirigeait ailleurs, chez Ezekiel Salomon, par exemple. Salomon était un client de Hart et faisait la traite en haut de Montréal. En 1773, Hart lui "prêta" trois de ses hommes, Antoine Courville, de Gentilly, Louis Chefdevergue dit Laroze, du Cap-de-la-Madeleine et Louis Létourneau, de Trois-Rivières. Il se portait garant de la valeur et de l'expérience de ces derniers. Cependant, il fixait lui-même le prix de leur voyage et retenait, en commission, une partie de leurs gages.



## IV

Cette traite des fourrures brutes, si habilement conduite, inaugure aux Trois-Rivières la fortune de la famille Hart. Elle est à la base de ses succès. Cette longue suite de transactions heureuses, d'achats avantageux et de ventes lucratives, qui pendant près de cent ans devaient faire l'étonnement et parfois l'envie des Trifluviens, la famille Hart les doit surtout à l'initiative, à la prudence calculée et à l'avarice intelligente de son chef.

Au fur et à mesure de ses profits, Aaron Hart acquérait des terrains vacants, des résidences, qui, sous sa direction magique, prenaient une valeur insoupçonnée. On a vu que, dès 1764, il profitait des difficultés financières des habitants pour acquérir à bon compte d'utiles propriétés. Ce stratagème lui ayant réussi, il le continua. En 1770, il abandonnait son emploi de maître de poste, peu lucratif, pour se consacrer tout entier à ses affai-

res. Son magasin de la rue des Forges, grâce à ses facilités d'importation et surtout de crédit dont en apparence il faisait bénéficier ses clients, était devenu en quelques années le plus achalandé et le mieux fourni de la ville. Son service de contrebande des boissons, mené discrètement, doublait ses revenus et retenait chez lui les coureurs des bois et les voyageurs qui, en partant, s'habillaient toujours tout en neuf.

Depuis 1764, il possédait une partie de la seigneurie de Bécancour. Il l'avait acquise de Jacques Perrault, par acte notarié de Mtre Juillant, le 7 septembre de cette année. Depuis, il n'avait eu qu'à se louer de cet achat. Les rentes des censitaires rapportaient plus que l'intérêt de l'argent qu'il avait dû déboursier pour acquérir ces terres fertiles. Et depuis, il avait les yeux sur l'autre partie de la seigneurie et sur d'autres terrains, source facile de revenus.

Pourtant cet homme d'une prudence audacieuse, une fois, mais une seule, se fit rouler.

Ce fut pendant la guerre de 1775.

Des soldats américains commencèrent d'arriver aux Trois-Rivières, à l'automne de cette année. Au passage de l'armée de Montgomery pour Québec, plusieurs y restèrent. Puis le général Wooster y établit ses quartiers d'hiver. Bientôt vint le rejoindre le colonel Livingstone, beau-frère de Montgomery, passé à l'armée américaine avec quatre cents transfuges. Aaron Hart recevait chez lui ces chefs de troupes, de même que le capitaine Goforth et le lieutenant McDougall, qui les premiers firent des avances au marchand juif pour obtenir crédit.

Bien des Trifluviens étaient convaincus que les rebelles américains remporteraient la victoire définitive et se considéraient déjà comme sujets américains. En dépit des appels de Carleton à la loyauté anglaise, malgré même les prières publiques sollicitées par le gouverneur après des autorités religieuses; passant outre aux amicales exhortations des notables de la place: le chevalier de Tonnancourt, le Père Marsolet, le chevalier de Niverville, le grand-vicaire Saint-Onge, les Trifluviens de jour en jour devenaient plus ou moins partisans de la cause américaine.

Ceux qui, durant ces jours troublés, prenaient par goût ou par intérêt, le risque d'aider les troupes américaines, étaient naturellement considérés comme des espions ou des transfuges. Benjamin Sulte a raconté dans son histoire des *Forges Saint-Maurice* l'aventure de Pélissier qui, gagné à la cause américaine et ayant fait preuve d'excès de zèle, fut pris de peur devant l'issue de la lutte, passa en France où résidait sa famille et ne revint qu'après avoir reçu d'Haldimand l'assurance qu'il ne serait pas inquiété.

Or, si Haldimand se chargeait de rassurer Pélissier, à plus forte raison Hart ne devait pas être inquiété. Mais le Juif avait d'avance pris ses précautions. Il était, en même temps que le fournisseur de l'armée américaine, celui des troupes loyales, et il était plus profitable d'exhiber en cette affaire une indépendance intéressée, puisque l'armée de Carleton le payait bien et que les troupes américaines, c'était son opinion secrète raffermie par l'enquête qu'il menait au sein de la population, devaient remporter la victoire.

Il travaillait donc sans être inquiété. Par prudence il s'était fait signer par Carleton un passeport:

*“The bearer, Hart, is permitted to pass and repass between the Army at Three Rivers and Quebec.”*

En décembre, Hart se rendit à Montréal acheter les effets nécessaires à ses nouveaux clients. Les habitants de la banlieue, grâce à lui, connurent quelques semaines de prospérité, puisque le marchand s'était engagé lui-même à acheter les produits de leurs fermes, qu'il revendait ensuite aux soldats des régiments. Il s'était réservé le monopole de fournisseur des troupes, et ç'avait été une des conditions de son marché que les soldats ne pourraient s'approvisionner chez les autres marchands de la ville.

Les soldats d'ailleurs ne s'en formalisaient pas. C'étaient des clients généreux qui, en attendant les ordres de leurs chefs, ne pensaient qu'à flâner et à boire. Le colonel Livingstone, qui avait charge de l'achat des vivres, ne se privait pas, n'ayant de limite dans ses désirs et ceux des soldats que la capacité de crédit du fournisseur. Pendant plus de six mois, Hart se laissa joyeusement dépouiller, sans soupçonner un instant qu'il ne serait jamais payé.

Les monnaies de cartes devaient être remboursées aux fournisseurs canadiens par le gouvernement des Etats-Unis après la conquête du Canada. Mais l'aventure tourna au désastre, comme on le sait. De Sorel, où l'armée avait ses quartiers généraux, les soldats, après la lamentable défaite sous les murs de Québec, commencèrent de reprendre la route de leur pays.

Aux Trois-Rivières, après le désastreux combat du chemin des Forges, le 8 juin 1776, il ne resta que les quelques blessés transportés à l'hôpital des Ursulines et qui, guéris, durent repartir sans payer les soins reçus.

En 1792, les religieuses Ursulines cherchaient encore à recouvrer le montant que les Américains s'étaient engagés à leur payer. Mais leurs réclamations, comme celles de Hart, restèrent toujours sans réponse.

Hart réclamait aux Etats-Unis la somme de mil deux-cents vingt dollars, portant intérêt à six pour cent. Pendant quelques années il put croire que le retard de son important débiteur à payer cette modeste somme était dû aux nombreuses

difficultés financières qui avaient suivi la désastreuse campagne de 1776. Mais en 1785, les employés n'avaient pas encore répondu aux multiples lettres qu'il leur avait adressées. Hart avait beau appuyer sur le mauvais état de ses affaires par suite de ce prêt, sur la reconnaissance que les Américains devaient avoir envers les Canadiens qui leur avaient été sympathiques, le gouvernement américain restait sourd à ses plaintes.

Le 5 juin 1785, il écrivit au capitaine Goforth. Il n'avait pas osé le faire jusque-là. Il considérait le capitaine comme un ami intime, depuis qu'il avait eu l'honneur de le recevoir chez lui et d'être son confident. Il lui répugnait un peu de lui demander d'intercéder en sa faveur. Mais devant le mutisme et l'évidente mauvaise foi du gouvernement, le désir de recouvrer son argent prima sur les devoirs de l'amitié. Il écrivit au capitaine:

*“Les étroites relations que nous avons eues lorsque vous étiez commandant du régiment des Trois-Rivières et mon empressement bien connu de vous à rendre service à l'Armée américaine durant son séjour au Canada, me portent à croire que je suis justifié de vous adresser cette lettre.*

*“Vous vous rappelez certainement qu’à mon retour de Montréal où j’avais réglé les comptes du général Wooster, je vous ai montré la note de MM. Price et Haywood, au montant de L600.11.7. Comme votre influence peut vous permettre de m’aider à recouvrer d’eux le montant de ce compte, je vous serais grandement reconnaissant de vous mettre en communication avec mon frère, Henry Hart, d’Albany, à qui j’ai transmis copie de ce compte, ainsi que de tous les autres comptes qui me sont dus par le gouvernement de l’armée continentale.”*

Puis Hart énumérait encore dans le détail, comme il l’avait fait dans ses lettres à l’adresse des employés du Trésor, les objets et les vivres vendus aux soldats de l’armée, et soulignait combien sa générosité avait été utile à l’armée campée devant Québec.

*“Vous vous souvenez certainement, écrivait-il encore, que j’ai accepté ce papier-monnaie sur l’expression d’un désir particulier du général Wooster et aussi du général Arnold, afin que les soldats envahisseurs n’étant privés de rien, puissent continuer leur marche avec encouragement et confiance.”*

Et il terminait en soulignant qu'il n'avait même pas accordé la même faveur à l'armée canadienne, alors qu'il n'avait pas regardé de faire crédit à l'armée continentale pour un montant aussi élevé que douze cents dollars.

Mais cette lettre diplomatique ne toucha pas le capitaine Goforth. Comme tous les militaires, Goforth ne vivait pas pour le passé. Le présent lui suffisait, et les amabilités du Juif Aaron Hart étaient déjà loin dans sa mémoire. Mais ce silence affectait Hart. Quelques mois plus tard, il écrivait à son frère d'Albany, Henry :

*“Jusqu’au capitaine Goforth, que je comptais pour un ami, qui reste sourd à mes réclamations. Tu m’informes que tu n’as pas eu de nouvelles de lui, et cette ingratitude m’afflige... Pourtant, Dieu sait que mes demandes sont justes, et je ne désespère pas encore, puisqu’il doit rester quelqu’un d’honnête dans le gouvernement des Etats-Unis.”*

Ce quelqu’un d’honnête, il entreprit de le chercher. Il écrivit de nouvelles lettres. Le 23 septembre, il s’adressait à M. Halsted, avocat de New-York, procureur de l’armée américaine. Il

lui envoyait copie de tous les documents qu'il possédait, et se plaignait en termes amers de l'indifférence du capitaine Goforth qui devrait, si M. Halsted savait utiliser les moyens enseignés, reconnaître sa négligence. Et il recommandait à l'avocat son frère Henry: *"As I have desired my brother Harry to go to "Philadelf", and indavour to get these accounts and the paper money settled for me shall be particularly oblidge to you to give him all the advice and assistance you cane and recomend him to Cap. Goforth. Should you not have time when you go tru Albany he shall call on you at New-York. If any thing i cane serve you in this province will all ways be ready."*

Mais ce M. Halsted, apparemment, n'eut pas plus de succès, et il n'en fut plus question.

Dans le même temps, Aaron écrivait à son frère une nouvelle lettre plus pressante, le sollicitant d'employer tout son temps à la recherche du capitaine Goforth, du colonel Hay et du général Woosters. Et il spécifiait de nouveau la raison de quelques-unes de ses avances d'argent: *"The paper money received for the Hay men was to keep up the Cy. of that currancy that the Hay men might be more "redey" to go down . . ."*

Cette simple note, écrite dix ans après "l'affaire", semble bien indiquer les préférences d'Aaron à l'époque de la guerre de la révolution. Comment son jeu ne fut-il pas découvert? C'est l'affaire du destin peut-être, mais sans doute aussi et surtout de l'habileté et de la diplomatie. Mais les généraux américains, qui connaissaient bien ce jeu, ont sans doute jugé, sans le lui dire, que le marchand juif agissait à la façon des traîtres, et quand vint le moment de régler, l'ont méprisé pour tel, lui et ses persistantes réclamations.

Mais pour Hart, une vente était une vente, et la trahison n'avait rien à faire dans les questions de commerce. Henry continua, à Philadelphie et à New-York, les difficiles démarches, qui toujours n'aboutissaient à rien.

Hart en vint à écrire au registraire du Trésor lui-même qui enfin lui transmit, en 1786, une reconnaissance de dette ainsi conçue :

*'Treasury of the United States,*

*Register's Office, 25th April 1786*

*"By virtue of a warrant from the Comptroller of the Treasury of the United States unto me di-*

*rected, I do hereby certify to all whom it may concern that there is due by the United States to Aaron Hart the sum of 1064.00 dollars bearing interest at six per cent per annum from the 3rd Day of May 1776, which debt is duly recorded in the Books of the Treasury and transferable here only, according to the Rules and Forms in that behalf made.*

*(Signed) Joseph Nowye,  
Register."*

Mais une reconnaissance de dette n'est qu'une promesse, et n'engage à rien, pour peu que le débiteur veuille retarder le plus possible l'échéance de ses paiements. Pourtant Hart, par ce simple papier, connut un regain d'espoir. Il attendit. Un an se passa, et bien qu'il eût chargé ses fidèles amis de New-York d'aller plaider sa cause au Trésor américain, l'argent n'arrivait pas.

Dans une lettre sans date que j'ai eue sous les yeux, Aaron demandait à un de ses fils, probablement Moses, en voyage aux Etats-Unis, de tâcher encore une fois, étant sur les lieux, d'obtenir le remboursement de ses comptes. Il lui conseillait de faire les démarches nécessaires pour obtenir

que le gouvernement américain lui donnât au moins en retour des bons de sécurité ou des terrains. Et aussi de tâcher à découvrir MM. Goforth et Halstead, *“as they can be of great service to me in recovering it or a great part of it.”*

Enfin, en 1796, sachant qu'il lui restait peu d'années à vivre et espérant que ses fils seraient plus heureux que lui, Aaron nomma l'un d'eux, Moses, son mandataire officiel pour tâcher de recouvrer le paiement de la dette américaine. Le 21 décembre de cette année, il rédigeait le document suivant, que les archives nous ont légué intact, comme si les mânes du vieil Aaron lui reprochaient encore ce manque de prévoyance :

*“Known all men by these presents that I, Aaron Hart, of the town of Three Rivers in the province of Lower Canada, Merchant (for divers causes and good considerations me hereunto moving) have made ordained, constituted and appointed and by these presents do may ordain constitute and appoint my son, Moses Hart, of the said Place, my true and lawful attorney for me and in my name, to ask demand, recover and receive the payment or settlement of one thousand two hun-*

dred seventy-two dollars of Continental paper money with the interest due there on from the year one thousand seven hundred and seventy six. To make pursue and follow such legal courses for the recovering, receiving and obtaining of the same, as I myself, might or could do were I personally present, and upon receipt of the same, acquittances, and other sufficient discharges for me and in my name, to make sign seal and deliver, and also one or more attorney or attorneys under him to substitute and again to revoke at his pleasure, and further to do perform and execute form, and in my name all and singular thing or things which shall be necessary, touching and concerning the premisses as fully theroughly and entirely as I the said Aaron Hart in my own person ought and could do in and about the same. Satisfying allowing and confirming whatever my said attorney shall lawfully do or cause to be done in and about the execution of the premisses by virtue of these presents.

“In witness whereof I have hereunto set my hand and seal this twenty first day of December in the year one thousand seven hundred and ninety six.

*Signed, sealed and delivered  
in the presence of  
(Signed) Dailleboust*

*A. I. Badeaux.    (Signed) Aaron Hart."*

Une note signée de Moses Hart, au dos du document, se lit comme suit :

*"I do hereby substitute Ralph Mather, of the City of Philadelphia, to do and perform all things contained in the above Remisses in my behalf.*

*New-York,*

*8 march 1797*

*Moses Hart."*

Mais l'avocat de Philadelphie n'eut sans doute pas plus de succès, puisque quelques années plus tard les héritiers Hart, qui se battaient autour de la succession de leur père, firent la paix pour rédiger une lettre conjointe au président des Etats-Unis en personne, Andrew Jackson. Ce document débute ainsi :

*"Nous soumettons humblement à votre Excellence que, au cours de l'année 1775, lors de la*

*lutte héroïque de ce jeune peuple vaillant, pour sa liberté, les troupes américaines, sous les ordres du général Montgomery et de Arnold, envahirent le Canada; mais ne pouvant utiliser d'argent courant, ils utilisèrent du papier-monnaie, appelé alors "Continental Money" et qui fut accepté par les fournisseurs qui, comme notre regretté père, consentirent à approvisionner l'armée américaine, afin de lui permettre de continuer sa marche victorieuse. Mais après la fin de la lutte, il ne s'est trouvé personne pour reconnaître la valeur de ces papiers.*

*"Nous soumettons humblement à votre Excellence qu'elle seule peut suggérer à la Chambre des Etats-Unis de rendre ces papiers valides et de reconnaître ainsi les dettes contractées par les héroïques guerriers de 1775 et 1776."*

La réclamation se chiffrait alors, intérêts compris, à 1316 dollars.

## V

Pour se venger de cette perte, Hart harcela les Trifluviens de ses créances.

A l'automne de 1776, il dressa le bilan des sommes qui lui étaient dues. Elles se chiffraient à 1568 louis.

Les créanciers ne devaient chacun que de petits montants, mais ils étaient nombreux et parmi eux s'exhibaient des personnages intéressants. Ainsi, M. de Lanaudière, (que Hart orthographiait impitoyablement "Lonnadière") était inscrit pour une somme de L 2.9.11.; le capitaine Goforth avait un petit compte personnel de L0.8.7, pour argent avancé dans un moment de gêne subite; M. Chatinville, "*priest sister of Mashish*" (Yamachiche), devait L39.16.5., et "*Monsieur Brassard, priest at Nicolet*", la modique somme de L0.10.4. Il y en avait d'autres dont il sera question plus loin.

Le bilan des créances avait été dressé par Thomas Dunn, juge de la Cour Supérieure à Québec. Il permit à Hart de se rendre compte en un clin d'oeil de son emprise sur ses concitoyens et sans l'exhiber inutilement, il ne dédaignait pas de la montrer pour confirmer aux incrédules l'excellent état de ses affaires. De cette façon, attirés par les autres, les créanciers nouveaux n'hésitaient pas à se procurer chez lui la somme légère qui les tirait d'une gêne momentanée.

Puis, comme la ville donnait gratuitement des terrains dans la Commune à ceux qui lui en faisaient la demande dans un but de culture, Aaron profita de cette aubaine pour augmenter le nombre de ses propriétés. Mais les terrains situés à l'intérieur de la ville avaient ses préférences. Il avait constamment l'oeil ouvert sur les immeubles de successions qui d'ordinaire se vendaient à bon compte. Durant les dix années qui suivirent sa mésaventure avec l'armée américaine, il travailla avec une rage forcenée à augmenter les profits de son magasin, à développer le commerce de la fourrure dans lequel les trafiquants de Montréal lui faisaient une dure concurrence, et à augmenter ses propriétés, par tous les moyens possi-

bles. La perte de ses douze cents dollars le stimula. Ce fut durant cette époque surtout qu'il se consolida et donna à son commerce son expansion définitive.

En 1781, il acheta de Théodore Panneton, maître de poste, qui, on s'en souvient, lui avait consenti son premier bail en 1762, un emplacement sur la rue Notre-Dame, de quarante-trois pieds de front par cent quarante-cinq de profondeur, *"sur lequel est une vieille maison et étable tombant en ruine"*. Il paya comptant quinze cents livres de vingt sols. C'est sur cet emplacement, dans une maison qu'il avait fait construire, qu'il devait mourir.

Trois ans plus tard Guillaume Berltein, *"cy-devant officier dans les troupes de Monseigneur le Duc de Brunswick"*, se sentant vieillir, lui offrit en vente l'emplacement et la maison qu'il possédait, moyennant la somme de 720 livres. Hart accepte et paie comptant. Huit mois plus tard, un emplacement avoisinant son magasin, propriété du négociant John McBean, tente sa convoitise. Une solide maison et deux écuries en augmentent la valeur. Hart offre à McBean 760 livres comptant, prix qui est accepté.

Ce sont là de bons placements, plus sûrs que les bons de papier de l'armée américaine. Hart fait aux maisons les réparations nécessaires. De petits journaliers ont fait à son magasin des dettes courantes. Il les emploie à ces réparations pour amoindrir leurs dettes, mais non pas les éteindre, puisque compte effacé est client perdu.

Sur les entrefaites, une autre acquisition s'effectue. Jean-Baptiste Corbin, maître-forgeron, employé souvent par M. Hart qui s'en est fait un ami fidèle parce qu'auprès des Trifluviens c'était un personnage influent, apprend au négociant juif qu'il serait possible d'acheter un emplacement sur la rue Notre-Dame, appartenant à son beau-frère, Jean-Baptiste Buisson, du fief dit Vieux-Pont, qui vient de mourir. Un des fils Buisson, Joseph, l'aîné, est *"absent au pays d'en haut"*. Mais qu'importe, puisque lui, Corbin, a été nommé légalement fondé de pouvoirs. Le forgeron fait à sa belle-mère, à son épouse, Agathe, et aux deux autres héritiers les propositions nécessaires, qui sont acceptées. Hart acquiert l'emplacement, situé en plein centre de la ville, et qui mesure 60 pieds de largeur par un arpent de profondeur, pour la somme de sept cents livres. Cette fois encore, il

paie comptant. Mais Corbin, qui lui aussi se croit homme d'affaires, a mis une condition au marché qu'il a promis de mener à bonne fin. Il possède sur le côteau des Pères Jésuites un terrain inutile, de 90 pieds par 70 pieds et 8 pouces de front. Il lui faut le vendre. Hart hésite à offrir deux-cent-cinquante livres, prétextant qu'il n'en a pas besoin et qu'il ne l'achète que pour rendre service à son ami. Corbin, hésite, mais il a besoin d'argent, et le marché se conclut pour la somme de trois cents livres, qu'une fois encore il paie comptant.

Cet homme, qui sollicite les autres à faire des dettes, se refuse à les imiter. Il paie tout ce qu'il achète, et trouve toujours l'argent nécessaire pour satisfaire aux exigences des Trifluviens. Dans ses dossiers s'entassent les billets promissoires, signés de noms connus dont il garde le secret. Les échanges s'opèrent dans l'ombre de son comptoir et il reconduit ses débiteurs avec la reconnaissance affectueuse due aux meilleurs artisans de son commerce.

Le 6 octobre 1784, M. le Chevalier de Tonnacourt ne se croit pas déshonoré de signer l'engagement suivant:

*“J’ai reçu de Mr. Hart vingt guinées pour argent prêté que je m’oblige de luy remettre à mon retour de Québec.”*

Pourtant, le 29 août précédent, M. Hart avait payé à M. de Tonnancourt une somme de 416 livres pour des ballots de fourrures. Mais le Chevalier faisait large vie et il basait ses dépenses sur son prestige, qui était grand, plus que sur ses revenus, qui ne l’égalaien pas. D’année en année, il signait en faveur de M. Hart de ces petits billets qui le rendaient vassal d’un homme qu’il avait, quelques années auparavant, dédaigné, comme Juif d’abord, et aussi parce qu’il était de la race des vainqueurs parvenus au détriment de la noblesse française restée au pays. M. de Tonnancourt se prévalait encore de cette noblesse. Mais ce fut toujours le privilège des nobles de faire des dettes, par petits montants, qui n’ont l’air que l’effet d’une gêne momentanée et dont ils prennent si naturellement la facile habitude. M. de Tonnancourt s’en prévalait, avec une régularité qui n’avait d’excuse que la libéralité du créancier.

*Le 22 octobre 1785: — “Je m’engage remettre*

à Mr. Hart, quarante guinées, pour argent reçu avec intérêt de ce jour.”

(signé): de Tonnancourt.

Le 24 juin 1786: — Reçu de Mr Aaron Hart vingt-cinq guinées que je m'oblige luy remettre à sa demande avec l'intérêt ordinaire jusqu'à payement.”

(signé): de Tonnancourt.

Chaque année, la liste s'allongeait. Prenons au hasard en 1791, et nous trouvons le nom de Lemaitre Duhaine, beau-frère du Chevalier de Niverville:

“Dans le mois de juin prochain, je promets payer à Mons. Aaron Hart la somme de Cent Six livres de vingt sols chaque, avec intérêt, jusqu'il sera payer, pour valeur reçue”.

(signé): Duhaine.

Au dos, se lit comme suit une note écrite de la main du débiteur:

“193 jours d'intérêt au 1er août 92; 4.16.1.”

Jour par jour, mois par mois, l'intérêt s'ajoutait aux intérêts et Hart savait où en étaient rendus ses comptes.



Cet homme extraordinaire semblait choisir lui-même ses créanciers.

Une terre lui plaisait-elle? Quelque temps après on voyait son possesseur passer furtivement le seuil crasseux du vieux magasin de pierre pour en sortir avec une somme d'argent garantie par un billet promissoire, simplement signée de son nom. Deux ans, trois ans, cinq ans se passaient. Puis, comme tous les emprunteurs réguliers, ceux de Hart, étouffés par l'intérêt, ne pouvaient payer leur dette. Le créancier ne les harcelait pas de ses poursuites, il pouvait attendre. Et, le moment venu, il leur faisait signer, devant notaire, un autre papier, plus important, hypothéquant leur bien.

Le tour fut joué, comme à bien d'autres, au Chevalier Joseph Boucher de Niverville, de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis, et à son

fils, jeune homme frivole à qui ses appointements de capitaine de milice ne suffisaient pas.

Le Chevalier de Niverville jouissait aux Trois-Rivières du prestige d'un héros. Il le méritait bien. Il s'était illustré durant la guerre de Sept Ans et, la cession venue, il avait accepté de bon gré le nouveau régime. La guerre est la guerre; telle était sa devise de vieux philosophe. Haldimand, qui l'estimait, le traita avec déférence. En 1775, lors de l'invasion américaine, le Chevalier reprit les armes et se distingua encore. Né pour n'accomplir que des actions d'éclat, il accompagna Carleton, le navigateur Bouchette et le Chevalier de Tonnancourt, lors de leur historique randonnée nocturne sur le fleuve, au nez des troupes américaines. Il était à la tête de la petite garnison volontaire qui, dans son petit marquisat du Sablé, qui lui appartenait encore, s'était promis de répéter l'exploit de Dollard, s'il prenait fantaisie aux Américains de venir les en déloger.

Le guerre finie, le Chevalier déposa les armes et s'occupa à faire fructifier ses terres, qui étaient nombreuses: le fief Sainte-Marguerite,

et le fief de Champflour, l'emplacement du Sablé, ainsi que la moitié de la seigneurie de Chambly. En plus de cela, il recevait une pension de retraite d'ancien soldat de l'armée anglaise.

Il se croyait avec raison à l'abri de toute misère matérielle et de toute injustice. Mais Hart avait l'oeil sur lui.

Le première dette des Niverville se chiffrait à 404 livres, "*Pour montant de divers effets et marchandises sèches et liquides.*" L'item des "*marchandises liquides*" s'augmenta bientôt, au nom du fils Niverville, d'un autre montant de 236 livres. Puis, deux autres billets datés du même jour: le 12 juillet 1796, l'un au montant de trente-sept louis, et l'autre de cent quatre louis.

Tous ces petits billets constituaient un montant appréciable. Hart fit l'addition et crut le moment venu, les sachant tous deux dans la gêne financière, de faire insérer au dossier des billets promissoires la note suivante :

*"Pour sûreté de paiement de la dite somme principale et des intérêts qui en proviendront, les*

*Sieurs de Niverville hypothèquent leurs biens meubles et immeubles, et spécialement leurs droits dans le fief et seigneurie Sainte-Marguerite, et en outre une maison située en cette ville."*

Cette promesse dûment signée, Hart commença ses représailles. Il s'en prit d'abord au fils, parce qu'il était le grand artisan de ces dettes de plus en plus nombreuses, et aussi parce que le Chevalier était avancé en âge et qu'il ne voulait pas gâcher inutilement ses derniers mois de vie. Le fils cherchait par tous les moyens à temporiser. Un jour, il écrivait à Hart la lettre suivante:

*"Lorsque Jai été dernièrement à Montréal nayant put voire la personne qui se serait rendu caution pour moi afin de vous assuré de la proposition que je vous ai faite et nayant rien plus à coeur que vous voyer satisfait entièrement des avances que vous avez û la complaisance de faire pour le soutien de notre maison, ces pourquoi que je vous fait la proposition suivante que je vous remetre en espèce émédiatement aprest que vous auré accepté la somme en tierre quil nous revienne tant à mon père qua moi de la vantte de notre terre situé au sud du fleuve St Laurent, pour ce*

quil vous restera due par moi je m'oblige de vous payer par chaque année dans le cours du mois de juillette jusque à parfait payement de la somme resté due avec intérêt, insi que dépens de la Cour dan votre poursuite contre nous, soixante livres courant et le premier payement aura lieu dans le cour du mois de juillette prochain. Si mon père décédait avant le parfait payement, l'année suivant de son décès je vous payerer cent livres du même cours et je continuré à vous payer la même somme par année jusque à payement finale de la somme due. Je vous fait cest proposition à condition que vous aretié la ventte de nos biens qui doit se faire par votre poursuite en vous réservant toujours le pouvoir de poursuivre la même exécution des le premier terme que je pasceré san vous satisfaire la somme que je mangage de payer par chaque année. Si vous avez monsieur la bonté daccepter cest ôfre vous remétre mon perre bien tranquil insi que vôtre très humble et obéissant servitteur.

J. Niverville fils."

Mais ces lamentations, précédées de bien d'autres, semblaient, loin de toucher Hart, l'inci-

ter à resserrer davantage les obligations de la famille Niverville.

A l'inventaire que le Chevalier fit de ses biens le 3 septembre 1799, la dette envers le marchand juif se chiffrait à trois mille six cents livres. En 1800, l'année de sa mort, Hart prit de nouvelles précautions pour s'assurer sa part en espèces d'un si bel héritage, dans lequel pourtant il avait déjà suffisamment grugé. Le 11 mars, deux des jeunes filles du chevalier, Marguerite et Monique, vendent à Aaron Hart tous leurs droits de propriété des biens mobiliers et immobiliers dans la succession de leur père. Le prix fixé est de sept cent vingt livres dont cent quatre-vingt livres "*sont pour dettes déjà dues en argent avancé*" et la balance, cinq cent quarante livres, payable à vue. Quelques mois plus tard, le 29 juillet, une autre des jeunes filles, Magdeleine, est à son tour prise au piège. Elle emprunte de Hart la somme de vingt-sept livres onze chelins, qu'elle "*s'engage à payer d'huy à six mois avec intérêt à six pour cent.*" En garantie, "*elle affecte et hypothèque tous ses droits de propriété dans la succession de son père.*" En 1814, l'hypothèque subsistait encore, au nom de Moses Hart.

C'est avec la même ruse et la patience d'un chasseur guettant son gibier, que Hart en vint à acculer Jean-Baptiste de Courval à la faillite, et s'il ne put de son vivant jouir des biens de ce dernier, ses fils ne furent pas lents à se prévaloir brutalement de leurs droits. C'est une longue et pénible histoire, qu'un jour peut-être un fouilleur d'archives tirera de l'ombre. Nous en résumons ici la phase principale: l'obligation de vente. Elle illustre bien le procédé des Hart, et la gêne constante des seigneurs obligés à des emprunts d'argent pour soutenir l'honneur de leur nom chargé de hauts faits.

Au moment de la vente, Poulin de Courval possédait les biens suivants: un droit de dix mille livres et vingt sols sur l'Ile à la Fourche, un vingt-quatrième de la seigneurie de Nicolet, un huitième de l'île à Bougainville; deux emplacements en ville; deux lopins de terre en friche à Nicolet; des droits de rente foncière sur deux autres terres à Nicolet, et un dixième dans la terre des Ormes.

C'en était assez pour tenter la convoitise des créanciers. Mais une difficulté se présentait. Pou-

lin de Courval exploitait un magasin aux Trois-Rivières, et ses livres étaient mal tenus. Son père, qui venait de mourir, n'avait jamais osé exiger de ses clients le paiement de leurs comptes, qui avaient atteint le chiffre de 2169 livres. Que fallait-il faire? Acheter simplement les créances, comme garantie, ou obliger Poulin de Courval à vendre ses biens dûment hypothéqués?

Les fils Hart adoptèrent un moyen-terme, qui les avantageait. Ils se prévalurent de leurs droits d'hypothèques, et au cas où la vente n'atteindrait pas le chiffre de la dette, ils réclamèrent une garantie sur les créances qui leur furent transportées. Ils s'en furent chez le notaire faire préparer un projet d'entente;

*“.....Le Sieur Jean-Baptiste Poulin de Courval et son épouse, dûment autorisée à cet effet, ne se trouvant pas dans une situation à pouvoir satisfaire en argent au jugement obtenu contre lui, à la poursuite des sieurs Aaron, Moses, Ezekiel Hart, négociants, ci-devant sous le nom d'Aaron Hart & Sons, en la Cour du Banc du Roi du district des Trois-Rivières, en date du vingt-sixième jour de septembre de l'année dernière, pour la*

somme de six cents sept livres, huit schelings et neuf pence, du cours actuel de cette province, sur laquelle il reste due celle de cinq cents quarante livres, quatorze schelings courant de la dite province, il se trouve dans la nécessité d'abandonner à ses dits créanciers aux dits noms et qualités, tous les biens meubles et immeubles qui peuvent leur appartenir actuellement. Pour quoi ils auront fait connaître aux dits sieurs Hart aux dits noms et qualités, leur triste et désavantageuse situation où il se trouve, que quelque dure que soit cette résolution d'abandonner leur bien, le désir sincères qu'ils ont de prouver et avancer, autant qu'ils pourront les moyens qu'ils croient les certains pour acquitter leurs dettes, et aiment mieux se dépouiller eux-mêmes pour prévenir et éviter tous frais de justice et de plus désagréables démarches, qu'enfin les dits Sr et Dame de Courval pour convaincre les dits créanciers de leur bonne et vraie intention qu'ils ont de les satisfaire au plutôt, ils sont prêts à consentir le dit abandon et cession des biens, et par ce moyen pouvoir obtenir d'eux quittance de leur créance. — Et les dits Sieurs Moses, Ezekiel, Benjamin Hart, aux dits noms et qualités qu'ils agissent, ayant mûrement considéré les propositions à eux faites par les dits

*Sieur et Dame Courval, lesquels marquent beaucoup de franchise et de bonne foi de la part des dits Sr et Dame de Courval, voulant en outre traiter favorablement le dit Sr Jean-Baptiste Poulin et la dite Dame Félicité-Adélaïde Pillet, son épouse, ont dit et déclaré accepter les dites propositions et offres aux conditions et conventions qui seront ci-après exprimées....”*

Après ce touchant préambule, où, comme on le voit, les Hart, dignes héritiers du père, avaient eu soin d'éviter qu'on les jugeât avec sévérité, venaient les clauses de la cession. D'abord, les époux de Courval cédaient *“le bilan actif de leurs biens et droits.”* Puis, *“les dettes qui peuvent être dues, tant pour comptes, billets ou notes promissoires, hypothèques ou autres;”* et en outre toutes les marchandises qui se trouvaient dans leur magasin; un hangar, situé dans la paroisse de la Rivière-du-Loup (Louiseville), contenant environ soixante minots de sel, tous les droits de Jean-Baptiste Courval comme héritier de son père, feu Joseph-Claude Poulin de Courval.

Voilà ce que devint, pillée par les créanciers, la vénérable succession de cette famille que tout

Trois-Rivières avait appris à vénérer. Fini ce temps où on pouvait dire d'elle, comme le Père Jouve: "La plus grande partie du coût des nouvelles constructions franciscaines fut défrayée par la générosité des Trifluviens et, parmi les plus fortunés d'entre eux, se distinguèrent par leurs libéralités Claude Poulin de Courval et sa femme, Marie-Anne Lefebvre". Ceci se passait vers 1750. Hélas! moins d'un demi-siècle avait suffi pour faire de cette famille une proie facile des Hart.

A présent, voyons un peu ce qu'il advint aux héritiers de la famille Drouet de Richerville.

Le sieur Jean Drouet étant mort, son testament révéla qu'il était un débiteur de M. Hart, dette garantie par une hypothèque sur son emplacement aux Trois-Rivières. Un superbe emplacement, qui devait depuis longtemps tenter la convoitise d'Aaron Hart. Situé au coin des rues Notre-Dame et du Platon, en face du marché, il contenait cent-dix-sept pieds de front sur quatre-vingt dix-sept de profondeur. Une maison de pierre de quarante-huit pieds par trente-deux s'y trouvait construite. Le sieur de Richerville avait acheté ce

terrain d'Edward Harrisson en 1778, pour y terminer ses jours et laisser en ville un héritage à ses enfants. Il avait, pour ce faire, vendu à sacrifice une partie de sa seigneurie Dutort, voisine du fief Godefroy, et qui lui rapportait peu, n'étant pas administrée.

Sitôt mort, ses héritiers se trouvèrent aux prises avec les ambitions de Hart, ambitions légitimées par des papiers notariés que le marchand juif exhibait avec assurance. Tour à tour en prirent connaissance les héritiers de la succession, qui étaient nombreux: il y avait d'abord les deux filles mariées à des colons de Champlain, Louise, épouse de Pierre-Melchior Pézard, et Reine, mariée au frère de ce dernier, Gilles; il y avait aussi Josette, âgée de dix-sept ans, et qui pour cela dut retarder de deux mois son mariage à Etienne Leblanc, également colon de Champlain; et enfin le tuteur de Josette, Louis de Montizambert de Niverville, François Piedmont sieur de la Bruyère, Joseph Leproust ainsi que la veuve de Jean Drouet de Richerville.

C'était une affaire assez compliquée que ce testament, et les héritiers n'y comprenaient pas

grand'chose. Le notaire, aidé de M. Hart et de M. Montizambert, en vinrent, après plusieurs réunions de famille d'ailleurs inutiles, à une entente. L'emplacement valant plus que la dette, mais aucun des héritiers non plus que tous ensemble ne pouvant éteindre celle-ci, on convint de diviser également entre les enfants de la veuve de Richerville le surplus que M. Hart était tenu de donner.

Du moins le rusé marchand avait-il atteint son but: il devenait propriétaire d'un des plus importants terrains de la ville, terrain situé en plein centre de la partie commerciale, celle qu'il rêvait de conquérir toute entière avant sa mort pour la léguer en héritage à ses enfants.



Mais, dans le même temps, cet homme si divers trouvait moyen de protéger son commerce déjà établi. En 1786, à la suite d'une demande d'un comité formé à la suggestion de lord Dorchester pour étudier les conditions du commerce dans la province, Aaron Hart prépara un mémoire détaillé, auquel il fit collaborer d'autres commerçants trifluviens: Samuel Sills, Malcolm Fraser et

J. La Framboise. Dans ce mémoire, il protégeait avant tout ses intérêts. Il demandait l'interdiction d'importer des mélasses étrangères "*à moins qu'elles ne soient soumises à des droits douaniers tels que le coût soit le même que celui des mélasses importées des îles Britanniques.*" Il réclamait aussi l'établissement de marchés publics, le recouvrement des dettes d'après les principes des lois commerciales anglaises, "*ce qui, écrivait-il, fait beaucoup défaut ici, de même qu'une police plus efficace*"; "la soumission de toutes les pièces de monnaie d'or à une pesanteur déterminée; une taxe sur tous les effets vendus aux enchères, sauf les fourrures et effets vendus par saisie.

Ainsi croyait-il s'assurer définitivement le monopole du commerce le plus avantageux: la vente des fourrures et des produits domestiques. Déjà, en 1770, il avait signé, avec d'autres marchands de la province, une pétition demandant une Chambre d'Assemblée, et dans laquelle se trouvaient des phrases comme celles-ci: "*Les sujets britanniques de Votre Majesté résidant en cette province ont encouragé l'industrie par tous les moyens en leur pouvoir et ont donné l'exemple à cette fin. En outre, ils sont les principaux impor-*

tateurs des produits des manufactures anglaises, car le commerce qui se fait dans cette contrée est pour les trois quarts entre leurs mains, et ils font parvenir annuellement un montant considérable dans le trésor de Votre Majesté en Angleterre. Cependant, en dépit des nombreux et grands avantages que la mère patrie trouvera dans cette province pour le développement de son commerce et de ses manufactures, la valeur des terres et les intérêts commerciaux ont perdu du terrain dans cette colonie depuis quelque temps et si Votre Majesté n'ordonne pas la convocation prochaine d'une Assemblée générale pour mettre en vigueur des lois destinées à encourager l'agriculture, à régler le commerce et à mettre un frein aux importations des autres colonies qui ont pour effet d'appauvrir cette province, vos pétitionnaires ont de graves raisons de craindre la ruine pour eux et pour la province en général".

Ces pétitionnaires quels étaient-ils? Des protestants anglais, vétérans de la guerre de Sept Ans, et dont les noms étaient connus à Londres: Henry Taylor, Jn. Porteous, Richard Dobie, Simon Fraser, Goddard. Tous des Anglais. Mais Aaron Hart trouva moyen d'y glisser son nom. On

le laissa faire. Il était le seul à représenter le commerce de la région trifluvienne. Il ne pouvait nuire aux autres. Et lui, y trouvait son profit. Quand ses concurrents étaient plus influents que lui, prudemment il se hissait à leur suite, profitant ainsi des avantages qu'ils tiraient.



## VI

Ces succès constants et l'ambition d'élargir son commerce aux proportions d'un monopole convainquirent Aaron de la nécessité de l'apparat social pour assouvir ses convoitises. Pas un Trifluvien n'était plus que lui considéré, non seulement dans sa ville mais à l'étranger.

Au début, il se souciait peu de se déplacer lui-même et d'effectuer de coûteux voyages pour régler un point de commerce ou terminer une transaction. Mais après quelques années de succès, il voyait avec un certain sentiment de vanité ses fournisseurs le considérer au point de venir eux-mêmes au bourg de Trois-Rivières transiger avec lui et le traiter avec des égards qu'on n'accorde qu'aux personnages importants. Il se rendait compte de l'ascendant qu'il avait pris sur les commerçants et les industriels. Mais pour conserver cet ascendant, il fallait pouvoir recevoir convenablement ses visiteurs.

Pendant plusieurs années, il se contenta d'habiter au deuxième étage de son magasin quelques pièces exigues et mal éclairées. Le trop-plein des marchandises du magasin s'entassait dans les chambres et jusque dans les coins de la cuisine. Un désordre de ce genre, même s'il est justifié, crée toujours un mauvais effet dans l'esprit des invités.

En 1778, Hart put acquérir, sur la rue Notre-Dame, un emplacement qu'il convoitait depuis longtemps et sur lequel était bâtie une maison de deux étages, spacieuse et de belle apparence. Il en fit sa demeure, et dans ses voyages à New-York et à Montréal, il achetait les meubles et les argenteries qui pouvaient permettre à Madame Hart d'être orgueilleuse de sa maison.

Cette femme modeste et toute d'intérieur savait seconder admirablement son époux. Elle avait surtout à cœur de donner à sa maison une apparence de richesse et de luxe qui put faire l'envie de ses parents. D'autres familles de Hart et de Judah avaient, à différentes époques, traversé les mers pour venir tenter fortune en Amérique. Elles s'étaient établies à New-York, à Albany et à Phila-

delphie qui, déjà, à l'époque de la conquête, étaient assez populeuses pour permettre à des marchands débrouillards de se tirer d'affaires. Ces familles de parents ne virent pas sans un certain scepticisme Aaron Hart choisir le petit village de Trois-Rivières pour poser les assises de son avenir. Elles ne manquèrent pas non plus de le laisser voir. Mais Dorothée, qui avait tout de suite apprécié les avantages d'un tel choix, se promettait bien de faire sentir un jour à ses parents lesquels d'entre eux avaient vu juste, et ce moment était venu.

Un à un, les meubles arrivaient dans sa maison qui, peu à peu, devenait la plus riche et la plus confortable de Trois-Rivières. La belle vaisselle d'argent gravée à l'écusson des Hart ornait les buffets sculptés avec adresse, et n'eût été ce mauvais goût dont ne peuvent se départir ceux qui ont connu le succès trop rapidement, on aurait pu se croire chez une de ces vieilles familles traditionnelles chez qui le souverain prestige de la fortune tient lieu de culture et de respect.

Dans ses voyages à New-York et à Albany, Aaron étudiait les habitudes et les moeurs des ha-

bitants de ces villes. De temps à autre, quand, au cours de l'hiver, les affaires avaient été bonnes, il amenait sa femme, et tous deux revenaient aux Trois-Rivières avec des idées de luxe et de grandeur, compréhensibles bien qu'un peu ridicules.

Ils avaient remarqué surtout qu'il était chic à New-York d'avoir des nègres comme serviteurs. Le 7 septembre 1779, Aaron ramena de Montréal une vieille négresse, Phoebé, qu'il avait payée cinquante-cinq livres au commerçant James Finlay. La négresse devait s'occuper de la cuisine, et c'était elle qui, avec Madame Hart, achetait les provisions du marché aux aliments, afin que les habitants pussent voir que les Hart faisaient des affaires d'or.

Le 19 juillet 1787, un incident survint qui ternit un peu la renommée que cette famille de Juifs cherchait à acquérir aux Trois-Rivières. Une servante, Dolly Manuel, fut trouvée pendue dans le grenier de la maison. Bien qu'on cherchât à étouffer le plus possible la nouvelle, les enfants la répandirent et l'enquête fit sensation. Le commissaire de paix, le chevalier de Niverville, dressa procès-verbal de l'accident :

“Après la visite faite, a dit et déclaré en son âme et conscience avoir trouvé une fille dans un lit morte, et l’ayant visitée, il n’y a trouvé aucune playe ni contusion sur son corps, ayant trouvé en son col une cavité à cacher le petit doigt chaque costé de son col. Marque sensible que cette fille s’est pendue et étranglée elle-même. En foi de quoi il a signé le présent.

“Le Sieur Moses Hart fils ayant été au grenier pour quelque chose dont il avait besoin, entendit du bruit au second grenier. Il croyait que c’était cette fille qui faisait quelque besoin et quelque temps après étant revenu au premier grenier et entendant plus de bruit, il appelle cette fille plusieurs fois, et ayant été voir si elle y était encore, l’apperçut pendue au sous-faîte, et la croyant encore en vie, descendit avertir son père et remonta aussitôt et coupa le ruban avec laquelle elle s’était pendue.

“Ayant questionné le Sieur Aaron Hart au sujet de cette fille, nous a dit qu’il ne connaissait aucune peine ny chagrin à cette fille ny que personne luy en fit, seulement qu’elle avait dit plusieurs fois aux enfants qu’elle voulait se détruire.”

Le procès-verbal classa l'affaire, mais les Trifluviens en parlèrent longtemps. Etaient-ce les mauvais traitements qui avaient amené cette servante à s'enlever la vie? Ou bien en était-elle venue à cette obsession fatale à la suite des avances secrètes d'Aaron qui (les Trifluviens du temps le savaient) ne pouvait voir une femme sans l'accabler de propositions malhonnêtes ?

Les femmes surtout acceptaient comme plausible cette dernière hypothèse, car plusieurs connaissaient, pour l'avoir éprouvé elles-mêmes, le tempérament du marchand juif. La renommée de celui-ci en la matière était connue de tous, depuis qu'une jeune fille d'une famille honorable de la ville, chassée de chez elle pour conduite désordonnée, et déshéritée, l'eût publiquement compromis. La jeune demoiselle avait ouvertement, en Cour, avoué *“avoir été amenée par monsieur Hart aux choses que sa mère lui reprochait être mal, et pour lesquelles elle se faisait sermonner chaque jour.”*

Mais ce n'était là qu'une des victimes du tempérament de *“monsieur Hart”*, qui ne dédaignait pas de prendre ça et là les plaisirs qu'il rencon-

trait. Avouons toutefois que ses goûts et sans doute aussi la prudence le dirigeaient de préférence vers les femmes mariées dont les maris étaient partis pour l'hiver dans les chantiers, et qui, elles, ne pouvaient se vanter d'avoir eu des aventures.

Sur la fin de sa vie, Hart en avait oublié quelques-unes, et pour racheter un peu ses fredaines dont il se souciait plus des effets que des causes, il interrogeait les gamins qui, en nommant leur mère, rappelaient à Hart qu'ils pouvaient bien lui devoir quelque chose de la vie. Et, mettant la main à sa poche, il en retirait une pièce de monnaie qu'il donnait à ces descendants problématiques. Ces derniers, parfois, racontaient à leur mère le présent qu'ils avaient reçu, et les bonnes femmes savaient à quoi attribuer ce geste spontané. Mais les gamins, plus indiscrets que les femmes en cette affaire, racontaient leur bonne fortune à leurs camarades qui, à leur tour, la confiaient à leur mère, si bien qu'un jour les femmes du bourg des Trois-Rivières se regardaient toutes avec méfiance, comme si l'une pouvait soupçonner et dévoiler l'infidélité de l'autre. Mais l'histoire pas plus que la tradition ne rapporte à ce sujet de disputes publiques.

Ces fredaines pourtant n'empêchaient pas notre homme d'être un bon père de famille. Mais était-ce par affection naturelle ou par intérêt? On peut lui appliquer, comme à tous les Juifs, cette remarque qu'adressait au baron Rothschild le chancelier Bismark: "J'ai toujours été frappé par la soif de l'or des membres de cette maison; ceci est dû à ce que chacun d'eux désire toujours laisser à chacun de ses enfants autant qu'il a reçu lui-même."

Aaron Hart avait été lui-même l'artisan de sa fortune. Petit à petit, à force de courage, d'audace et d'intelligence, il l'avait édifiée, et il ne voulait pas que tant de travail restât improductif. Dorothee lui avait donné quatre fils, en qui il voyait les héritiers de son tempérament, et qu'il éduquait en vue d'en faire aussi les héritiers de son génie commercial et de sa fortune.

On ne peut que difficilement se faire une idée de la solidarité instinctive qui unissait les membres de cette famille. Plus tard les fils devaient se diviser, mais ces rancunes passagères n'étaient jamais causées que par des questions d'argent. Quand le renom de la famille devenait en péril, ils

faisaient la paix et les affaires reprenaient leur cours normal.

Ce lien sacré de la famille, c'était le vieil Aaron qui l'avait le plus solidement ancré au fond du coeur. Il se savait le premier Juif établi au Canada, et il savait aussi que son succès de même que sa faillite servirait d'exemple, non seulement à ses fils, mais à tous ceux de sa race qui viendraient après lui. Il avait, croyait-il, une mission à remplir; il était, selon lui, le père d'une immense et redoutable famille à venir, en terre d'Amérique.

Il ne faisait toujours part de ces visions teintées de mysticisme qu'à Dorothée qui, seule, savait le comprendre et l'approuver. On se les imagine, assis tous deux, le soir, dans leur sombre cuisine, ruminer pour les leurs des projets d'avenir. Cette tendresse spéciale, plus subtile et muette que les autres, des hommes d'affaires, réchauffait ce couple exilé que hantaient de grands rêves. Elle consolait Dorothée qui, bien que toute dévouée à son époux, ne pouvait retenir un regret passager de l'éloignement des siens. Dans une lettre qu'Aaron adressait en 1786 à Moses, en voyage d'affaires aux Etats-Unis, elle prit la plume et traça ces

mots empreints d'une touchante nostalgie: *"Say every thing affectionnate to my dear mammy and rest of the family . . . You will go to Eleazar Levy and present my best respects to him and Mrs. Levy, and to Mr Salomon Myers Cohen and Mr Cohen and family, Mr. Hyam Myers and family."*

Pourtant, elle se gardait bien de se plaindre à son époux de ces ennuis passagers. Elle savait que, tout en ayant raison, aux yeux d'Aaron elle aurait tort. C'est pour les Juifs un devoir sacré de ne jamais se plaindre, puisque pour eux il n'y a pas d'exil et qu'il n'en tient qu'à eux de se rendre maître d'un pays d'adoption. Dorothée le savait. Mais elle était femme et de temps à autre une mélancolie soudaine s'emparait d'elle, qu'elle tâchait, sans y parvenir toujours, de refouler. Alors Aaron, comme s'il eût compris sans l'avouer le sacrifice librement consenti de son admirable épouse, se faisait plus tendre et plus humain. Il savait apporter dans le domaine du sentiment cette subtilité perspicace qui en affaires faisait son succès, et Dorothée sortait plus forte et plus aimante de ces entretiens familiers qui suffisaient toujours à calmer momentanément son regret et sa peine.

D'ailleurs, elle éprouvait toujours un solide réconfort dans l'affection profonde d'Aaron pour ses fils. Il n'y avait pas simplement un intérêt calculé dans cette attention paternelle, si touchante et si douce. Aaron savait s'oublier pour eux et s'imposer des sacrifices pour leur éviter des troubles qui les auraient aigris.

En 1790, les plus jeunes des fils, Benjamin et Alexandre, étudiaient l'anglais à Philadelphie. Pas une semaine ne se passait sans qu'ils ne pussent lire une lettre de touchants conseils. Dans l'une d'elles, datée du 20 juin, Aaron écrivait :

*“My dear Ben, je ne suis jamais si heureux de même que ta mère que lorsque je reçois des nouvelles de toi et de te savoir en bonne santé . . .*

*“My dear Alex, je t'envoie de l'argent et j'écris à Condon de t'acheter des livres de piété comme ceux que possède déjà Benjamin. Je sais que tu feras ton possible pour bien étudier et rester toujours bon garçon.”*

Ce n'est qu'au post-scriptum que l'homme pratique reprend ses droits :

*“Envoyez-moi de vos nouvelles, écrivait-il, par le prochain courrier. Et écrivez toujours sur la même lettre quand elle doit être envoyée par la poste.”*

Aaron avait chargé son cousin, Uriah Judah, de veiller sur eux, et chaque semaine le mentor envoyait des nouvelles. Elles n'étaient pas toujours encourageantes mais Uriah était sincère, et Aaron, satisfait :

*“Ben wishes much to see me and often writes to me. I desired him repetidly to do so as it would be the means of improving him in writing und spelling when he fails in the latter. I always take care to reprove him. I am sorry to say he is very clackward in English, but he may yet shine.”*

Puis, de temps à autre, quand les affaires devenaient urgentes, Ezekiel ou Moses partait en voyage. Avant le départ, Aaron traçait l'itinéraire et le programme. A certains endroits, des lettres attendaient les voyageurs. Ainsi, le 8 mars 1786, Aaron écrivait à Moses :

*“I am sorry to find that you had not warm*

*clothes enofs with you and that the lakes are bads. I hope you will not risk any danger. If you find that you cane not be year (ici, mot en yiddish) you will according to my instructions go to New-York and keep (ici, autre mot en yiddish) should you want any clothes to apper in, you will get a good suit made in New-York. Should you be short in money youll take up as much as you want from my brother Harry . . .”*

Et suivant une habitude qu'elle cultivait avec amour, Dorothée terminait la lettre par quelques phrases empreintes d'affection maternelle :

*“I am very sorry to find the lakes are dangerous but hope before this reaches you you will be safe et your journey's end . . .”*

Souvent, dans ces années d'après 1790, Aaron restait seul aux Trois-Rivières. Ses deux plus jeunes fils étant aux études scolaires, il ne voulait pas qu'Ezekiel et Moses perdent eux non plus l'occasion de s'instruire. Il leur en fournissait les moyens, puisque ces voyages dans les grandes villes les initiaient au commerce et leur permettaient de rencontrer de grands financiers d'expérience.

Quand ses fils étaient au loin, Aaron avait l'impression qu'ils étendaient plus encore le prestige de son nom, et il travaillait alors avec plus de courage et d'énergie à consolider son commerce trifluvien, source de ses succès. C'est alors aussi qu'il revenait avec plus de ferveur vers son passé pour refaire le chemin parcouru depuis son arrivée dans ce bourg trifluvien. Il faisait l'inventaire de sa vie, et n'avait pas à en rougir. Il lui plaisait de regarder passer dans la rue les Trifluviens qui, quinze ans plus tôt, le méprisaient et qui ne servaient plus qu'à allonger la chaîne indéfectible de sa fortune. Il se savait, dans le fond, méprisé de ceux auprès de qui le destin le forçait à vivre. Mais que lui importait cette haine passive et sourde, puisqu'il était plus fort qu'eux et qu'il s'éloignait d'eux sans cesse en marchant à vive allure dans le chemin de la richesse.



Seules, ou à peu près, les religieuses Ursulines le tenaient en haute estime. Elles consignèrent dans leurs annales qu'elles avaient rarement rencontré homme plus charitable et d'un tel désintéressement. Car Hart était le fournisseur de la

communauté, et comme la pauvreté des religieuses à cette époque était extrême, le marchand juif consentait à leur faire crédit, sans exiger d'elles aucun intérêt. Le 6 septembre 1793, la dette des Ursulines envers Hart était de huit mille livres. Le 12 mars 1795, l'économe de la communauté, Mère Thérèse de Jésus, écrivait:

*“Monseigneur, l'intérêt spirituel et temporel que Votre Grandeur prend au bien de la Communauté, m'engage à l'informer avec plaisir que depuis six mois nous avons payé à monsieur Hart quatre mille livres sur les huit mille que nous lui devions. Nous ne sommes plus chargées d'intérêt sur les quatre autres milles livres que nous avons à coeur d'acquitter le plus tôt que nous pourrons, par le moyen de lots et ventes que nous espérons avoir encore.”*

Citons de l'*Histoire des Ursulines*, au tome premier, cet extrait symbolique:

*“Le nom de M. Aaron Hart est resté bien populaire dans la maison. Nos anciennes mères nous parlent encore aujourd'hui des repas tout chauds qu'il envoyait à la communauté.... et elles termi-*

*ment invariablement leurs récits en disant: "Ce monsieur a bien assisté la communauté."*

Evidemment les religieuses, en portant ce jugement, étaient sincères. Mais elles ne pouvaient voir au-delà des murs de leur couvent et ne savaient pas que Hart traitait ainsi avec déférence et courtoisie tous les propriétaires de terrains qu'il convoitait. Mais qu'importaient aux Ursulines ces propos profanes qui d'ailleurs n'arrivaient pas jusqu'à leur cloître, alors que les portes s'ouvriraient toutes grandes, aux jours de fêtes, devant les caisses d'effets et de vivres envoyés par M. Hart. Les religieuses priaient pour lui qui, en retour, pensaient à elles et surtout à leurs terrains sur lesquels il avait l'intention d'ériger une brasserie, un rêve depuis longtemps convoité, puisque les Trifluviens aimaient à boire.

Il avait conçu ce projet de brasserie pour établir ses fils et leur faire acquérir le sens des responsabilités, puisque, c'était son opinion, l'argent qu'on n'a pas gagné soi-même est source d'infortune. Moses et Ezekiel l'aidaient dans son commerce et manifestaient pour les affaires un penchant instinctif qui réjouissait leur père sans

l'étonner. Mais le commerce d'une seule ligne est inconstant, et sans doute pourraient-ils tous ensemble avec profit exploiter une brasserie, commercer sur les fourrures et faire prospérer un magasin.

Benjamin, en dépit de ses insuccès linguistiques, montrait pour les travaux intellectuels des aptitudes spéciales. On décida qu'il serait médecin et irait s'établir à New-York où les Juifs commençaient d'affluer et où les médecins de cette race étaient peu nombreux. Une fois de plus on eut recours aux conseils du vieil ami new-yorkais, Eleazar Levy. Car Benjamin avait fait à peine un cours élémentaire, son père ayant insisté pour qu'il apprît surtout et avant tout sa langue maternelle. Peut-être, se disait-on, les universités des Etats-Unis étaient-elles moins exigeantes que les universités canadiennes sur les certificats d'études.

Mais le sage M. Levy refroidit l'enthousiasme d'Aaron Hart et de sa vaniteuse épouse. Benjamin devait au moins, avant d'entreprendre l'étude de la médecine, posséder quelques notions de latin. Dans une lettre toute paternelle, M. Levy

s'expliqua: *"Vous ne devez pas perdre de temps, écrivait-il, et faire inscrire votre fils à une école de Québec ou de Montréal, afin que vous puissiez vous-mêmes surveiller ses progrès et juger de ses aptitudes."* Toutefois le vieux Levy notait que le cousin de Benjamin, Bernard Judah, avait été reçu médecin sans avoir appris la langue latine, mais il avait eu l'avantage d'étudier sous l'autorité d'un médecin éminent, le docteur Bard. Il continuait: *"Peut afficher le nom de Docteur un pharmacien, un chirurgien ou un simple médecin. Il est vrai que les écoles de New-York et de Philadelphie ont des facultés d'une grande réputation, mais votre fils peut faire d'aussi bonnes études à Québec ou à Montréal, il sera aussi bon médecin et vos dépenses surtout seront moins considérables."*

Puis il invitait M. Hart à se rendre à New-York pour discuter plus au long ce projet.

Mais cette simple lettre et ces sages conseils désappointèrent la famille Hart. Ce qu'elle voulait, c'était d'envoyer Benjamin étudier une profession honorable et dans une école réputée. Elle avait cru qu'elle pouvait maintenant s'accorder cet hon-

neur, comme d'autres familles qu'elle voulait égaler. Avoir un fils étudiant à Québec ou à Montréal, n'avait rien d'exceptionnel et n'ajoutait rien à une réputation. On répondit donc à M. Levy une lettre pleine d'emphase, comme Aaron en avait acquis l'habitude dans les moments difficiles, et dans laquelle il n'était presque pas question de ce projet. Ce n'aurait été qu'un beau rêve, éphémère et doux, et Benjamin continua à seconder ses frères dans les prosaïques besognes commerciales.

D'ailleurs cette déception ne fut pas de longue durée. Elle fut remplacée par une autre qui vint précisément de ce Bernard Judah, dont M. Levy avait vanté la compétence et à qui Aaron Hart avait consenti la main de sa fille, Catherine. Ainsi pourrait-on se vanter quand même d'avoir un médecin dans la famille. Quand le docteur Judah avait, à la veille de son mariage, déclaré à son beau-père qu'une épidémie l'avait contraint à offrir ses services gratuitement pendant six mois à ses patients, M. Hart l'avait cru naïvement. Mais quand il apprit plus tard de M. Lévy que sa fille s'était plainte à lui de n'avoir d'argent que l'intérêt de la dot qu'elle avait reçu, M. Hart ne crut

pas mieux faire que d'écrire à son gendre ce qu'il pensait réellement de lui.

*“J’ai en mains votre lettre dont la teneur m’a énormément surpris. Croyez-vous que j’ai travaillé tout ma vie pour vous faire vivre? “You shamfully impose on me with lyest deceit.”*

*Vous me dites, pour vous disculper, que vous avez perdu votre père étant jeune. Vous pourriez tout aussi bien et avec autant d’à-propos me dire que vous avez été trompé par une mère adorée ou encore me dire que vous me traitez comme un ami.”*

Puis il en arrivait à la question d'argent:

*Qu’avez-vous fait, écrivait-il, de cette somme de mille livres que vous deviez donner à votre épouse à votre mariage? Ah! si j’avais pu prévoir quelle sorte d’homme vous étiez, jamais je n’aurais accordé mon consentement à ce mariage. Vous avez honteusement manqué à votre promesse. Et vous n’êtes même pas capable de faire vivre honorablement une pauvre fille. Vous avez jeté le scandale dans ma famille, sur mon nom, dans mes affaires.”*

Et les lamentations se continuaient sur deux pages, où le vieil Aaron jetait toute sa rage d'avoir été dupé et d'avoir perdu mille livres.

Pourtant, ces déceptions, Aaron Hart se les était attirées. Depuis 1794, une de ses préoccupations était de rechercher pour ses filles des mariages avantageux. Elles n'avaient pas encore, il est vrai, à craindre le célibat, mais Hart préférait prendre ses précautions. Il écrivait à Levy et à ses parents de New-York et d'Albany des lettres dans lesquelles il était souvent question de l'avenir de ses filles. Un jour que Moses s'était rendu en voyage d'affaires à Philadelphie, il reçut de son père une lettre dans laquelle se trouvait ce paragraphe: *“Si par hasard tu rencontres un jeune homme de bonne famille qui désire fonder un foyer et consentirait à épouser une de tes soeurs, pourvu toutefois qu'elle lui plaise, laisse-lui entendre que son épouse recevra comme dot deux mille dollars.”*

Quant aux jeunes filles, elles se pliaient docilement aux exigences paternelles. Elles se rendaient compte qu'elles étaient dans la famille des objets de surplus qui, en vieillissant, perdaient de

la valeur, puisque leur présence ne rapportait rien. Le nombre de servantes qu'on employait régulièrement pour maintenir la réputation de la maison les exemptait de tout travail et leur passe-temps consistait à s'ennuyer, puisque les Trifluviennes de leur âge refusaient constamment, à leur grand dépit, d'accepter leurs invitations répétées. C'était leur vengeance sur ces parvenues, avançaient leurs parents, et les jeunes filles soulignaient leurs refus d'un sourire énigmatique, que les Juives, intelligentes, comprenaient parfaitement. Voyant cela, Aaron résolut de les envoyer au couvent des Ursulines. Mais là encore elles étaient regardées comme étrangères, et seules les religieuses les traitaient avec sympathie.

Il ne leur restait qu'à se marier. L'aînée, Catherine, ou "Kitty" comme l'appelait durant les fréquentations son hypocrite mari, donna l'exemple. Les autres, en face de ce résultat pitoyable, restèrent désormais sceptiques sur la qualité des maris attirés par les dots et préférèrent aux dangers du mariage d'occasion les plaisirs ternes de l'ennui dans une ville où sur le terrain social les Trifluviennes gardaient encore jalousement leurs droits.

## VII

Pourtant ces tribulations domestiques n'obscurcissaient pas son esprit, toujours tourné vers de nouveaux projets de commerce. Au lieu de s'obstiner contre le sort qui refusait à ses filles le mari de son choix, il concentra ses efforts pour assurer à ses fils une situation qui plus directement dépendait de lui. Jeunes encore, il les avait initiés aux secrets du petit commerce, lent mais sûr et profitable, celui qui enseigne l'économie en même temps que l'habilité et la patience. Il prenait le temps de leur expliquer dans le détail les méthodes qui lui avaient si bien réussi et desquelles ils devaient attendre uniquement leurs succès. Dans son magasin de la rue du Platon, qui était son orgueil, il faisait école, et ses seuls élèves étaient ses quatre fils: Moses, Ezekiel, Benjamin et Alexandre.

Son aîné, Moses, était impatient de prouver par lui-même son expérience et sa valeur. Aaron

ne demandait pas mieux. Il l'envoya à Nicolet que Moses, dès son arrivée, voulut appeler Hartville, pour en imposer. Mais on n'en impose pas aux villageois conservateurs comme aux citadins volages, d'autant plus que la renommée des Hart n'avait pas encore atteint cet endroit. Moses, que dévorait une ambition vaniteuse, attendit les clients. Mais le temps compte pour beaucoup dans la réussite d'une entreprise. Aaron consolait Moses et l'encourageait, en lui faisant crédit et en lui conseillant de faire crédit à son tour, puisque les terres de Nicolet étaient prospères et qu'un jour peut-être elles seraient utiles.

Pendant ce temps, — en 1792 — Aaron Hart formait avec son second fils, Ezekiel, une société commerciale qu'il appela *Aaron Hart & Son*, pour l'exploitation de son magasin de la rue du Platon et du commerce des fourrures. Le contrat fut passé par acte notarié. Ezekiel bénéficiait des deux-cinquièmes des actions, et les payait avec ses revenus futurs, répartis sur billets promissoires à l'adresse de son père. La balance des actions était inscrite au nom d'Aaron, qui de plus se réservait le droit de dissoudre à volonté la dite société. Il engageait mille livres, dont les deux-

cinquièmes également étaient placés au nom d'Ezekiel.

Ce dernier, plein d'enthousiasme, songea à se marier. Quoique plus jeune que Moses, il était moins volage et était d'avis que le repos dans un foyer bien à soi valait mieux que la recherche de plaisirs incertains. Aaron avait souvent reproché à Moses un manque d'esprit de suite dans ses travaux, des caprices soudains qui bouleversaient ses plans. La sagesse d'Ezekiel, et son aptitude à suivre docilement l'expérience de son père, consolaient ce dernier de ne pas recevoir de son aîné l'aide qu'il avait espérée.

Lors d'un voyage à New-York, Ezekiel avait rencontré une jeune Juive, Esther Lazarus, à qui il avait plu. Elle n'hésiterait pas, affirmait-elle, à quitter New-York pour venir aux Trois-Rivières d'où la réputation des Hart s'était déjà envolée vers les colonies américaines. Elle ne connaissait pas la petite ville québécoise, avouait-elle, mais déjà elle lui plaisait, puisqu'elle serait la compagne d'un homme dont la pondération lui inspirait confiance. Le mariage eut lieu à New-York en février 1784. Toutes les célébrités juives des grandes

viles américaines avaient été invitées et étaient présentes. Ce fut une grande fête. Pour la première fois Aaron avait l'occasion d'extérioriser sa richesse sur le terrain social, et Dorothée, l'aubaine non moins précieuse de revoir tous les siens.

Après le retour de la famille Hart aux Trois-Rivières, les relations entre les parents et les amis se firent plus étroites et plus tendres. Et Dorothée s'encouragea. Elle aurait désormais pour l'assister une belle-fille pleine de zèle, tandis qu'Aaron voyait dans ce mariage de raison en même temps que d'amour un gage nouveau de confiance en l'avenir.

Pendant ce temps, les affaires de Moses n'ayant pas prospéré, l'expatrié de "Hartville" revint aux Trois-Rivières. Aaron trouva que, bien qu'il s'en fut vanté, Moses ne possédait pas encore assez d'expérience. Il annula la première société et en forma une autre dans laquelle il intéressa ses trois fils, Moses, Ezekiel et Benjamin.

Cette société, comme la première, fut formée légalement. Elle était valable pour une période de trois ans, et alors elle serait dissoute. Aaron

Hart engageait la somme de cinq mille livres, avec privilège de bénéficier des intérêts à un taux de cinq pour cent. A cet article, il ajoutait une clause: s'il venait à mourir avant ces trois ans, la somme devrait à l'expiration du contrat être partagée également entre son épouse et ses enfants. Puis venait la clause du partage des parts: les six-dixièmes étaient inscrites au nom d'Aaron Hart, trois-dixièmes au nom d'Ezekiel Hart et Benjamin devait bénéficier de l'autre dixième.

Quant à Moses, son entrée dans la société n'était que problématique. Son insuccès de Nicolet l'ayant affecté, il voulait tenter ailleurs une autre expérience. Que pensait son père d'un poste comme William-Henry? Le vieil Aaron, énigmatique et rusé, lui permit de s'y rendre. Mais l'article 4 du contrat prévoyait l'insuccès: *“Le dit Moses Hart, durant son absence pour gérer ses propres affaires, bénéficiera quand même d'un huitième des profits et pertes de la part appartenant au dit Aaron Hart. Mais si le dit Moses Hart, en aucun temps de l'époque de validité du présent contrat, veut revenir résider dans la ville des Trois-Rivières et être teneur de livre de la dite société, d'une manière honnête et équitable, faisant double en-*

*trée, balancer les comptes le 1er mai de chaque année et s'occuper de toute la correspondance d'affaire, il recevra alors, du temps de son entrée dans la société jusqu'à l'expiration du contrat, les deux-dixièmes des profits et pertes de la dite société pris sur la part d'Aaron Hart uniquement, ce dernier ne conservant que les quatre-dixièmes des parts du dit commerce."*

Les autres clauses avaient trait à la régie intérieure. Benjamin devait, d'après l'entente, s'occuper du commerce de détail du magasin et faire l'inventaire de la marchandise livrée et reçue. Ezekiel aurait soin de la tenue des livres, en attendant l'arrivée de Moses, et s'occuperait des relations extérieures. Aaron s'engageait de son côté à n'exiger aucun salaire, mais se réservait le privilège de s'occuper de tous les domaines de son commerce et de le diriger selon ses préférences. Il n'exigeait de ses fils aucun capital, sauf celui du travail, de l'honnêteté et de l'intérêt aux affaires de la Société.



Une ère nouvelle commença. Aaron, plus libre de son temps, put développer davantage le

commerce d'exportation, auquel il avait initié Moses et dont il devrait à l'avenir s'occuper lui-même. Un fournisseur, à Québec, lui causait du trouble. Il avait de plus à régler d'importantes transactions avec des hommes d'affaires de New-York qui, aux prises avec des difficultés financières, négligeaient le commerçant trifluvien.

Puis, en 1795, il put acheter l'autre part de la seigneurie de Bécancour. Le marché se conclut le 11 avril avec l'honorable Pierre-Louis Desche-neau, fondé de pouvoir de Dame Reine Pommereau, de Québec. Cette dame Pommereau avait reçu une partie de la seigneurie de Bécancour en héritage de sa mère, descendante de la lignée des Boucherville. Grande dame, affectée moralement de deux deuils successifs, elle n'avait jamais visité ce domaine qui l'intéressait peu. Comme ses censitaires la payaient mal et que ce trouble venait s'ajouter aux autres qui, à son avis, avaient déjà trop ridé ses traits, elle engagea son procureur à lui trouver un acheteur.

Hart se trouva là. Ces terres lui plaisaient. Elles étaient voisines de celles qu'il possédait déjà à Saint-Grégoire et à Nicolet, et il avait appris

à s'imposer aux habitants qui retardaient volontairement l'exécution de leurs paiements. Il paya comptant la seigneurie de Bécaucour dix-huit cents livres de vingt sols et crut, une fois de plus, avoir fait un bon marché.

Une fois de plus aussi, après cette transaction, il regretta l'exil de Moses. Ce fils trop entreprenant était parti alors que jamais les affaires n'avaient été plus florissantes. Quelques mois avant d'accepter de signer l'acte de société *Aaron Hart & Sons*, Moses avait signé, avec Ezekiel et Benjamin, un autre contrat d'union pour l'exploitation de la brasserie et la culture du houblon. Mais Moses s'était lassé d'attendre, puisque l'origine de cette idée remontait à trois ans en arrière.

Moses d'ailleurs tenait à séjourner à Sorel pour des raisons particulières. Il avait en tête un projet de transaction dont il ne voulait entretenir son père que lorsqu'il aurait réussi.

En 1783 et en 1792, des groupes de loyalistes s'étaient fait accorder gratuitement des terres dans la région de William-Henry, à la suite d'une pétition adressée au roi d'Angleterre et au gou-

verneur du Canada. Ces colons nouveaux, qui gardaient encore dans leur nouveau métier la rudesse de leur condition de soldat, étaient pour la plupart des clients de Moses qui leur fournissait de la boisson et de la bière. Ils se réunissaient par groupes, le soir, chez l'un deux et plusieurs fois Moses se mêla à ces apprentis-colons, dont les noms rappelaient l'aventure, la guerre et la ténacité dans la misère: John David D'Orge, Elias Holmes, Anthony Willment, Andrew Forester, Daniel Lightheart, Garret Miller, David Steward etc.

Au cours des conversations, Moses s'était fait expliquer le procédé pour obtenir gratuitement des terres de la Couronne. Il se procura des formules de demande et réunit six associés pour adresser au gouverneur-général, lord Dorchester, une pétition semblable. La pétition fut transmise au *Land Committee* qui, à sa réunion du 2 mai 1795, laissa entendre que la demande était à l'étude. Les pétitionnaires eurent un regain d'espérance. Mais le 10 juin, ils recevaient un refus définitif. Le rapport du *Land Committee* disait: "*The tract prayed for by Mr. M. Hart and associates appears by the plan in the possession of the Land*

*Committee to have been reserved for Emigrants from Europe."*

Les membres du comité avaient appris sans doute que les signataires de la demande n'étaient pas des aspirants-colons, mais des spéculateurs. Telle était en effet l'intention de Moses. Plusieurs de ceux qui avaient obtenu des lots par des moyens semblables avaient morcelé leurs domaines et s'étaient enrichis à les revendre à l'enchère. Mais lui, il arrivait trop tard. Les autorités étaient prévenues, et il fallait chercher d'autres moyens.

Il s'en présenta un à son esprit. S'il se faisait élire député à la Chambre d'Assemblée? Sans doute pourrait-il ensuite, ayant l'influence d'un représentant du peuple, réussir mieux. Il s'en ouvrit à son père.

Le vieil Aaron réfléchit. Evidemment, son fils avait des idées originales. Jamais lui-même n'avait permis à son esprit d'entretenir une telle ambition. Il songea à toutes ses affaires en marche, auxquelles Moses n'apportait qu'une attention mitigée, de moins en moins intéressée. Puis, il prit la plume et lui répondit:

*“Dear Moses, At this moment, recD your letter of yesterday. I should in one Pind be glad you wase elected a member of the House. But consider the expense of Quebec is one thing. But what I do not like it for that you will be opposed as a Jew. You may go to Law, but be assured you never will get a jury in your favor, nore a Party in the House for you. ..That will be more disgrace than the Honour will give you as to any Jew.”*

Sur deux pages de ce style cahoteux, mais que l'on sent empreint de cette protection paternelle que Moses trouvait trop lourde, le vieil Aaron multipliait à son fils les raisons de son refus. Les amis qui lui avaient conseillé ce moyen de s'illustrer et d'arriver à ses fins étaient de mauvais amis, et il valait mieux ne pas les fréquenter. Il est préférable de rester un honnête marchand que d'être connu par tout le pays de cette façon. Puis il lui conseillait de développer le commerce de la potasse. *“Si vous pouvez trouver, écrivait-il, d'honnêtes gens et travailleurs, prenez-les à votre service, et vous verrez que vous pourrez réaliser de gros profits dans ce commerce, puisque les prix sont à la hausse.”* Et il terminait par cette phrase: *“All I want is to see you happyer than I see you*

*now, and in a good way to live a life of a man of good character and respected."*



Cependant, pendant que Moses tentait fortune à Sorel, Ezekiel réussissait à acheter de Jean-Baptiste Corbin, sur la rue du Haut-Boc, pour la somme de deux-cent-cinquante livres, le terrain convoité, sur lequel serait cultivé le houblon. Ce terrain mesurait soixante pieds de front et cent-vingt pieds de profondeur. Le contrat d'achat fut passé le vingt mars. Puis Ezekiel, appuyé par son père, se mit à harceler Pierre-Ignace d'Aillebout de ses offres alléchantes, pour qu'il lui vende le terrain qu'il possédait en face du monastère des Ursulines et qu'à la prière de ces dernières, il avait toujours refusé de céder aux Hart. Il n'était pas séant, prétendaient les religieuses, qu'une brasserie avoisine un couvent de cloîtrées. D'autant plus qu'avec d'Aillebout elles s'entendaient assez bien, et elles n'en espéraient pas autant des Hart.

Deux mois durant, d'Aillebout fut partagé entre le désir de céder aux propositions des Hart

et la crainte de déplaire aux religieuses. Aaron lui-même était dans la même alternative. D'un côté il ne voyait pas d'endroit plus commode pour l'approvisionnement d'eau de la brasserie et le transport par barges des barils de bière. D'autre part, il tenait à conserver les bonnes grâces des religieuses, qu'il continuait à secourir de ses envois réguliers, aux jours de fête. Comme son nom jusque-là n'avait pas paru dans les transactions en cours, il continua à encourager Ezekiel à les poursuivre, en même temps qu'il assurait les religieuses qu'il était à la recherche d'un autre terrain. Il allait ainsi, de l'un à l'autre, attendant une solution.

Sur les entrefaites, comme par enchantement, Moses revint de Sorel. On le mit au courant des difficultés dans lesquelles se débattaient Ezekiel et son père. Pour justifier son entrée dans la Société, il fut chargé de les résoudre. Et c'est ce qu'il fit.

Le 30 août, il entraîna le notaire Badeaux chez d'Aillebout, puis au monastère des Ursulines. D'abord chez d'Aillebout. Ce dernier avait acheté l'un de ses terrains des religieuses, le 4 mai 1783.

Moses réclama les papiers de cette transaction. On les lui mit entre les mains. Il les trouva en ordre. Et le marché se conclut.

D'abord, d'Aillebout vendait un terrain adjacent au cimetière des pauvres, mesurant 120 pieds de front du côté nord-est de la rue qui descend au fleuve Saint-Laurent, et au sud-est 26 pieds sur la rue de l'hôpital. Un autre emplacement "*adjoignant ce dernier,*" de 86 pieds de front par 75 pieds de profondeur. Puis un troisième terrain depuis le côté sud-est de la rue qui descend au fleuve, entre la clôture des Ursulines et le fleuve, "*le dit terrain a appartenu autrefois aux dites Dames Religieuses et à prendre suivant le procès-verbal de Jean-Baptiste Courval, arpenteur, en date du 8 juillet dernier, à nous exhibé et à l'instant remis.*"

Les transactions avec d'Aillebout étant terminées, on se rendit au monastère. Le notaire Badaux écrit: "*A ce sont intervenues et étaient présentes les Rvdes Dames Marguerite le Cavalier de Ste-Ursule, supérieure, Marie-Magdeleine La-Palme de Saint-Henry, assistante, Jeanne Lévesque de St-Joseph, zélatrice, Marguerite Chevrefils*

*de St-Frs-Xavier, dépositaire, toutes Religieuses professes du Monastère des Ursulines de cette ville, assemblées au principal parloir de leur couvent en la manière accoutumée, assistées et autorisées à cet effet par Messire François Noiseux, vicaire général de ce district et supérieur de leur dite communauté, lesquelles après avoir pris communication de l'acte de vente des dites parts, par les dites présentes déclarent qu'elles ont volontairement renoncé et renoncent dès maintenant et à toujours à tous droits qu'elles avaient de bâtir un fourneau à chau sur l'emplacement le dernier désigné, avec vingt pi. en carré autour du dit fourneau."*

*"et de sa part le sieur Moses Hart pour et au nom de la dite Société et en considération de l'abandon des dites Dames Religieuses, leur a dès à présent et à toujours cédé et abandonné, ce acceptant les dites Dames, la quantité de 26 pi. de front situé au niveau de la dite rue de l'Hôpital faisant partie de l'emplacement le premier désigné jusqu'au cimetièrè des pauvres."*

Sans perdre de temps, on se mit à l'oeuvre pour ériger la brasserie. Jean-Baptiste Choret, du

village des Forges, s'engagea à fournir le bois nécessaire, moyennant quarante-quatre dollars et un baril de rhum. Joseph Richard, Gervais Parenteau et Joseph Doucet, du village Sainte-Marguerite, sur réception de six-cents livres de vingt-sols et de deux barils de rhum, apportèrent à destination le bois nécessaire à la construction du hangar à drèche. Benjamin se rendit à Montréal et acheta l'outillage nécessaire: pompes, cuves, chaudière d'une contenance de huit-cents gallons, un alambic et un serpentín de cent-vingt gallons.

Alors Moses consentit à rester. Il avait encore à Sorel des affaires en cours, mais Aaron trouva la solution, en y déléguant ce frère Moses qui l'avait assisté dans ses débuts et qui, un peu lent d'esprit, avait maintenant peine à suivre l'allure qu'avait pris le commerce initial. Aaron lui fit épouser Esther Salomon, soeur de son vieil ami de la traite des fourrures, Ezekiel Salomon. Esther, déjà avancée en âge, quitta avec plaisir la maison de son frère et s'en vint à Sorel, où elle se plut. De temps à autre Aaron se rendait lui-même surveiller les affaires de son fils et donner à son frère les conseils opportuns.

Le jeune Moses comprit enfin qu'aux Trois-

Rivières sa présence était nécessaire au succès de l'entreprise. Il dressa lui-même les plans des bâtisses, que son père approuva. Non loin du mur de la cour de la prison où s'adossait le jardin des Ursulines et face au fleuve serait construite la brasserie proprement dite. Au centre de ce vaste terrain, une autre bâtisse où serait distillée la bière de seconde qualité. Plus à l'est, longeant la rue de la poudrière, s'élèverait le hangar à malt, et le long du fleuve, les hangars à marchandises.

Dès le début, des difficultés s'élevèrent, qui mirent à l'épreuve le tempérament de Moses. Les Gibbard, engagés pour construire le hangar à malt, n'exécutèrent qu'imparfaitement les clauses du contrat. John Brown, un expert que Moses avait secrètement placé parmi les employés, l'affirma. D'abord, prétendait Brown, Gibbard avait fait travailler ses deux jeunes fils, absolument incompetents et qui répondaient grossièrement aux remarques pourtant justes que Brown croyait utile de leur distribuer. Une expérience prouva que les fours à malt ne pouvaient supporter une haute température. Bref, tout le travail était à reprendre. Et le temps pressait. Déjà Ezekiel s'était mis en route pour solliciter des commandes qu'il fallait

livrer. Moses renvoya Gibbard sans le payer, le menaçant d'une poursuite s'il réclamait son dû, et il chargea Brown de parachever l'ouvrage.

Brown se mit à la besogne. Il engagea d'autres hommes qu'il fit travailler la nuit. Mais ce travail nocturne sous les fenêtres du couvent inquiétait les religieuses qui s'en plaignirent à leur protecteur, Aaron. Ce dernier, usant de diplomatie, demanda à Brown d'employer ses hommes la nuit à l'intérieur de la bâtisse.

En peu de temps, ce commerce de la bière prit des proportions rassurantes. Des barges supplémentaires furent construites pour transporter les barils commandés par les taverniers des paroisses du long du fleuve. Toute la région, de Sainte-Anne à Berthier, et au sud de Nicolet à Bécancour, prit l'habitude de se désaltérer avec la bière des Hart, qui commençait déjà à faire une compétition dangereuse aux brasseurs de Montréal et de Québec.

Pour écouler avec plus d'aisance et de facilité leur nouveau produit, les Hart inaugurèrent un système de bons, une invention de Moses qui eut

du succès, puisqu'elle attirait au magasin de nouveaux clients.

Dès l'installation de la brasserie, Ezekiel, Benjamin et le commis Clark se mirent sur la route pour vendre ces bons aux habitants du long du fleuve et aux marchands généraux des campagnes. Peu importait que ces bons fussent payés comptant. Les billets promissoires, comme aux anciens jours, étaient valables, puisque les terres de Machiche et de Maskinongé étaient fertiles et rapportaient bien. Ainsi François Gouin acheta deux quarts de "bière forte" et fournit un billet promissoire à deux mois. Ainsi fit Joseph Doucette. L. Baron, J. Judah, Joseph Gouin renouvelaient à l'échéance leurs billets qui, avec le renouvellement, prenaient, aux yeux des Hart, une valeur nouvelle. Puis, quand le commerce fut bien établi, la société devint plus difficile dans ses contrats. Dès 1800, Moses pouvait se permettre d'écrire à David Bourque, de Saint-Grégoire: *"Je vous serai obligé de m'envoyer mon quart vide et payer votre compte pour de la bière sans délai, ou vous serez poursuivi."*

Puis une altercation s'engagea entre Moses et

L. Corbin, de Maskinongé, à qui Moses réclamait une somme de 102 livres avec intérêt à 12%. Corbin maudissait l'avarice du marchand trifluvien, mais oubliait qu'aux beaux jours où sa signature était valable il s'était gorgé de bière et n'avait pas songé qu'un taux de 12% était trop élevé. Il ne lui restait qu'à payer, ce dont il se sentait incapable.

Aaron laissait ses garçons développer ce commerce de la bière, et s'en tenait lui-même à l'amélioration des affaires du magasin général et surveillait ses débiteurs. En 1797, il continuait à prêter par petits billets promissoires. Le curé du Cap, M. St-Mars, Cabanac, J.-B. Mayé, Joseph Buisson, Pierre Desmarais, Joseph Pinard, trouvaient chez le marchand juif la même affabilité qui avait depuis vingt ans attiré chez lui bien des cigales emprunteuses. Toujours Aaron trouvait pour eux le petit montant souhaité. Claude Pratte empruntait, empruntait sans cesse, et promettait de payer en pelleteries. Ce commerce, jadis prospère pour lui, était devenu ruineux, puisque Hart lui avait enlevé ses postes. Mais le pauvre trafiquant n'avait pas d'autre métier, et était condamné à finir ses jours dans les dettes et l'ennui. Jadis, pourtant, Aaron lui avait offert un emploi

permanent. Dédaigneux et fier, il avait refusé. Il ne le regrettait pas, n'étant pas homme à regretter une décision; mais il se demandait souvent pourquoi le sort avait voulu qu'il gagnât lamentablement sa vie, de peine et de misère, pendant que ce petit Juif qu'il avait connu aux jours de 1762, dans sa misérable bicoque, roulait maintenant sur l'or. Pratte trouvait chez le chevalier de Tonnancourt et le chevalier de Niverville des coeurs compatissants. Il s'y rendait souvent pour répandre sa rancoeur sur celui qui les avait presque ruinés tous trois. Tonnancourt, qui était gentilhomme et qui sur la fin de sa vie devenait philosophe, s'efforçait de calmer ses deux fougueux compagnons en les retenant à dîner et en buvant à l'aventure, dont le goût pour leur vieux coeur rassasié pourtant de conquêtes de toutes sortes conservait une saveur bienfaisante.

Quand, de nouveau, il était seul, M. de Tonnancourt pensait au petit marchand juif qui l'avait si rapidement dépassé, en prestige, auprès des Trifluviens. Il reprenait, dès le début, la prodigieuse existence de cet homme qui semblait avoir été placé exprès dans cette ville par l'Angleterre pour tout accaparer, comme en d'autres endroits elle en

avait désigné d'autres. Et le grand seigneur, qui jugeait tout avec méthode et concision, à la façon française, voyait le sol glisser de plus en plus, dans le domaine économique, du côté des conquérants anglais. Hart n'était qu'un rouage de la grande machine accaparatrice, mais un rouage nécessaire qui travaillait inconsciemment au prestige des vainqueurs. Hart lui-même, peut-être, ne s'en rendait pas compte. Avant tout, il travaillait pour lui, il s'enrichissait et n'en demandait pas plus. Mais le chevalier suivait la grande courbe politique qui se dessinait derrière les agissements des simples individus qui, en s'enrichissant au détriment des anciens citoyens du pays, enrichissaient avant tout leur patrie, l'Angleterre.

## VIII

Dès 1797, le vieil ami d'Aaron et son conseiller, Eleazar Levy qui, âgé maintenant de soixante-onze ans, se sentait mourir, lui rappelait qu'il faudrait bientôt lui aussi dire adieu à cette vie qu'il avait bien employée. Car Aaron, de deux ans plus âgé, apparemment avait moins vieilli. Ses cheveux roux avaient franchi les ans sans perdre leur teinte haïssable et tenace. Ses bras et ses jambes, habitués aux mouvements rapides, ne s'étaient pas ankylosés. Toujours agile et prompt, sans cesse occupé à régler ses petites affaires et ses grosses transactions, il ne s'était pas aperçu qu'il était arrivé à l'âge où l'on peut s'attendre à voir arriver sur sa route à tout moment la mort impitoyable.

Le vieux Levy, qui avait la goutte et ne quittait plus sa chambre, lui rappelait la rude réalité. Avec sa sereine philosophie que la vieillesse et la maladie avaient encore affinée, Levy consignait

dans des lettres émouvantes et tristes des réflexions que Hart respectait, puisqu'elles lui étaient spécialement adressées :

*“Je suis depuis bientôt deux ans, écrivait Eleazar Levy, confiné dans ma chambre de malade. Si l'hiver n'était pas arrivé si brusquement, je serais allé passer sous un climat plus chaud les mois rigoureux. J'ai besoin de paix et de recueillement et aussi de soins particuliers pour mon vieux corps brisé par l'âge. Je remercie quand même le Tout-Puissant de m'avoir épargné ces épreuves avant aujourd'hui. Je m'en vas sûrement vers la tombe, et je ne m'en cache pas, et je sais bien que je ne vous reverrai plus. Il ne me reste qu'à espérer vous rencontrer là où les amis se reverront de nouveau pour toujours . . .”*

Ces lettres, Hart les relisait souvent, car elles le faisaient réfléchir. Sauf une fois — et il s'en était repenti — il avait toujours religieusement écouté les conseils du vieil Eleazar. Ce vénérable patriarche qui, là-bas à New-York, contribuait plus que tout autre à maintenir le prestige de la race israélite, avait toujours eu la confiance du marchand trifluvien. Il l'avait aidé dans ses pla-

cements financiers aux firmes américaines et ces placements avaient été fructueux. Puis il agrémentait ses conseils et ses suggestions d'allusions religieuses qui étaient si naturelles et sincères que jamais elles ne semblaient déplacées, même dans les affaires les plus matérielles. C'était un saint aux yeux de Hart.

Certes, Aaron n'avait pas atteint à cette perfection humaine qu'il admirait tant, et il se demandait s'il ne pourrait pas un peu réparer par des oeuvres charitables ses égarements possibles.

Quelques-uns de ses parents étaient pauvres. Il pouvait les aider. Il le ferait sûrement. Il envoya six louis à sa belle-soeur, Jane Hart, malade à Londres. Il reçut de cette femme une lettre touchante dans laquelle elle l'assurait qu'elle et ses enfants priaient chaque jour pour lui. Puis il y avait sa soeur, sa vieille soeur, une veuve qui, pour chasser l'ennui de ses jours solitaires, visitait et soignait les orphelins. Il y avait là pour Hart une autre oeuvre charitable à accomplir. Il envoya dix louis. Aux Trois-Rivières, les Ursulines bénéficiaient encore de ses cadeaux aux jours de fête. Il les doubla et demanda aux religieuses

de prier Dieu d'épargner à ses vieux jours la maladie et les infirmités. Chaque samedi, il envoya ses commis distribuer aux pauvres de la ville de vieux habits et des vivres en leur ordonnant de joindre à ces effets ceux dont eux-mêmes ne se servaient plus. Quand il les rencontrait dans la rue, il emmenait à son magasin les enfants trifluviens qu'il croyait être un peu de son sang, il les habillait, les comblait de cadeaux et les renvoyait, après leur avoir caressé la joue en guise d'affection paternelle.

Quand il avait accompli ces actes charitables, il se sentait plus fier de lui-même, et son humeur s'en ressentait. Car il avait la conviction d'avoir semé, autour de lui, un peu de bonheur.

Le bonheur, c'est ce qu'au long de toute sa vie de tracas et de travail, il avait cherché pour lui. Il croyait qu'en soulageant la misère des autres, il les aidait à être moins malheureux. Ces petits enfants qu'il caressait entraient dans la vie avec le sourire. Il ressentait parfois, dans son vieux cœur durci, de l'inquiétude pour leur avenir, et c'était son devoir, croyait-il, de les aider.

Telles étaient les réflexions de cet homme complexe. Il ne pensait pas à ces pauvres créanciers sur les biens desquels il avait édifié une partie de sa fortune. Leur sort présent ne l'inquiétait pas. C'étaient des adversaires, il les avait vaincus, ils payaient leur défaite. Mais ceux de son sang, les vies qui se rattachaient à la sienne, c'était un peu son existence à lui, et cela formait un monde à part. Bismark avait dit du baron Rothschild: "... chacun d'eux désire toujours laisser à chacun de ses enfants autant qu'il a reçu lui-même." Hart confirmait la vérité de cette maxime jusqu'à l'appliquer à ses enfants illégitimes.

Et ses propres enfants, qu'en faisait-il? On pense bien qu'ils étaient encore l'objet le plus particulier de ses soucis. Ezekiel, le premier, s'était marié. C'était, des quatre fils, le plus sérieux. Benjamin et Alexandre, trop jeunes, étaient encore à l'école de leur père. Mais Moses? C'était à lui qu'Aaron pensait le plus souvent. Son tempérament de viveur effrayait les observations paternelles. Il avait déjà sur son compte des fredaines et des fautes que seul le hasard avait su protéger contre les rigueurs de la justice civile et criminelle qu'on ne pouvait accuser pourtant

d'exercer, à l'endroit de cette famille de Juifs, une tolérance exagérée.

Enfin, Moses consentit, le dix avril 1799, à épouser la jeune fille que ses parents lui destinaient. Naturellement, elle était juive, et de plus sa cousine. Ce mariage resserrait encore les liens des rares familles israélites de la province. Elle s'appelait Sarah Judah, fille d'Uriah Judah, à cette époque marchand à Verchères mais ancien Trifluvien, et qui entretenait constamment avec Aaron Hart, son protecteur et son beau-frère, un commerce régulier.

Cette union fut-elle un mariage d'amour? Rien ne porte à le croire, et ce serait mal connaître le tempérament de Moses que de le croire capable de s'attacher à une seule femme, encore moins à celle que lui imposaient les siens. Il n'était pas l'homme d'un seul amour, pas plus que d'une seule entreprise. Il subit la contrainte pendant des mois, surveillé par son père qu'il vénérât et qui était bien le seul être au monde qu'il eut vraiment aimé. Mais c'était un amour complexe, tantôt filial, tantôt d'intérêt, qui toutefois consolait Moses de ne même pas connaître le véritable amour chez lui.

Pourtant des enfants naquirent: Areli-Blake, qui devait avoir une jeunesse aventureuse, Louisa, seule consolation de sa mère, et Arabio.

Puis un jour, les querelles ouvertes commencèrent. Sarah, à bon droit, se montra jalouse. Et comme tous les hommes, Moses, pour éviter les foudres conjugales, n'allait plus chez lui. Il s'ensuivit une douloureuse séparation de corps dont furent saisis les tribunaux et qui jeta sur le nom des Hart une honteuse réputation. Mais ceci est une autre histoire, qu'un jour peut-être un patient biographe s'attachera à relater dans le détail.

Cette phase inquiétante de l'existence de son fils, Aaron, heureusement, ne la connut pas. Au printemps de l'année mil huit cent, les rhumatismes emprisonnèrent ses membres. Les premiers jours, il ne s'en inquiéta pas. Le matin, au lever, Dorothée frottait ses muscles d'un onguent de fabrication indienne dont son guide Chevalier lui avait, aux premiers jours de son commerce, fait connaître l'action bienfaisante.

La friction terminée, Aaron, non guéri mais soulagé, se traînait péniblement au magasin et

s'assoyait en face de son petit bureau rugueux, couvert de paperasses. Incapable de servir les clients, tâche à laquelle d'ailleurs il avait depuis longtemps habitué ses fils, il se contentait de suivre de loin leur entrée, et il les surveillait. Sur certains visages, son oeil s'arrêtait plus longtemps. Et, le client parti, cet homme si pratique se prenait à rêver longtemps sur des noms inscrits dans ses livres. Plusieurs lui devaient des sommes considérables. D'autres qui, jadis, avaient tenté de le rouler, s'éteignaient dans la ruine et l'oubli. Des commerçants rivaux, devant sa ténacité, avaient depuis longtemps abandonné la lutte. Ils venaient maintenant s'approvisionner chez lui et, quand la tête rousse du vieux marchand apparaissait au-dessus du comptoir, ils saluaient rapidement, d'un air gêné. Puis ils s'éloignaient, en laissant à Aaron la pénible impression qu'ils le fuyaient. Alors, Aaron devenait soucieux. Il aurait voulu terminer ses jours dans la sympathie générale. Et les habitants semblaient s'être donné le mot pour plonger sa vieillesse dans une solitude de réprobation et de haine. Qu'avait-il fait de mal, sinon réussir? C'est à sa richesse qu'on en voulait. On haïssait sa personne pour se venger de son succès. Petite mentalité, songeait-il,

mentalité de gens mesquins et bas, qui méritaient bien la pauvreté dans laquelle ils se débattaient. Mais pourtant ses compatriotes, il les aurait maintenant aimés plus riches et moins fielleux.

En méditant ainsi, c'était, au fond, l'avenir de ses fils qui l'inquiétait. Sauraient-ils, eux, triompher de l'antipathie générale? Et c'était pour eux qu'il acceptait ainsi de saluer avec un aimable sourire ses clients redoutés, à les saluer avec des gestes qui, physiquement, le faisaient souffrir, car alors il sentait le travail de la funeste maladie qu'il redoutait aussi.

Ce martyr dura tout l'été et une partie de l'automne. Graduellement, cet homme que la maladie n'avait jamais courbé se sentait dépérir. La mort bientôt — il le savait — aurait raison de lui. Mais lui seul s'en rendait compte et cette solitude abominable augmentait son supplice. Il aurait aimé mourir là, tout d'un coup, comme on bâcle une affaire, sans hésitation, et il était prêt, pour la première fois de sa vie, à s'avouer vaincu.

Mais le supplice traîna des mois. Jusqu'à novembre, il put se rendre chaque jour au magasin

et ce furent ses fils, à la fin, qui le forcèrent à rester chez lui, s'engageant à aller chaque soir lui donner des nouvelles des affaires de la journée.

Enfin, le onze décembre, Hart se décida à rédiger son testament. Il manda son ami le notaire Badeaux pour l'entretenir de cette affaire, et l'après-midi le tabellion se présentait à la demeure avec son confrère, le notaire Renvoyzé.

Et M. Badeaux écrivit les mots préliminaires:

*"..... Nous notaires publics de la province du Bas Canada, résidants en la dite cité des Trois-Rivières, Soussignés, nous sommes exprès transportés en la maison et demeure du dit Sieur Aaron Hart, lequel nous avons trouvé assis dans une bergère, malade de corps, sain néanmoins d'esprit, mémoire et entendement tel qu'il nous est apparu, lequel considérant qu'il n'y a rien de si certain que la mort ni de si incertain que son heure et craignant d'en être prévenu sans avoir fait connaître ses intentions et dernières volontés, a requis à nous Notaires de recevoir son testament et ordonnance de dernière volonté ainsi qu'il lui*

*est permis par les lois maintenant en force dans cette province.....”*

Hart léguait à son épouse la demeure qu'ils possédaient sur la rue Notre-Dame et dans laquelle ils demeuraient. C'était une maison de brique à deux étages, le rez-de-chaussée servant de magasin à Ezekiel et Benjamin, depuis que ces derniers avaient entrepris un commerce personnel. De plus, madame Hart recevait une somme de deux mille cinq cents livres *“afin de lui procurer une situation avantageuse et lui assurer les moyens de vivre suivant son état.”*

Puis venait le partage des terrains et des bâtisses entre les quatre fils. Moses recevait en héritage la seigneurie Sainte-Marguerite et le marquisat Du Sablé; Ezekiel, la seigneurie de Bécancour; Benjamin, une maison de pierre à deux étages sur la rue Notre-Dame et qui servait de magasin; et Alexandre héritait d'un emplacement voisin, sur la rue Notre-Dame, et d'un autre sur la rue des Forges.

Ensuite venait le tour des jeunes filles, Charlotte, Elisabeth et Sarah. *“A chacune d'elles sera*

payée la somme de mille livres du cours actuel de cette province, lorsqu'elles seront pourvues par mariage, sans qu'elles puissent l'exiger avant cette époque, laquelle dite somme pour chacune des Demoiselles Charlotte, Elisabeth et Sarah Hart formant ensemble la somme de trois mille livres sera mise à rente par les exécuteurs testamentaires, un mois après le décès du dit Sieur testateur, laquelle rente elles percevront par chaque année jusqu'à l'époque de leur mariage, lequel arrivé la dite somme de mille livres du dit cours à chacune d'elles cy dessus léguée leur sera payée, et au cas que les dites Demoiselles susnommées ou quelqu'une d'entre elles décéderaient sans être pourvues par mariage, la dite somme à elle ou elles réservée appartiendra et retournera aux enfants mâles du dit Sieur testateur, cy dessus nommés pour être partagée également entre eux. "De même Catherine, l'épouse de Bernard Samuel Judah jouirait de la rente de mille livres sa vie durant, le montant devant être partagé à sa mort entre ses enfants. Mais au paragraphe étaient ajoutées ces lignes: "Déclare le dit Sieur testateur que dans la dite somme de mille livres cy dessus léguée à la dite Dame Catherine Hart se trouve comprise celle de six cents vingt cinq livres qu'il

s'est obligé de lui payer lorsqu'elle a contracté mariage avec le dit Sieur Bernard Samuel Judah.

A ces legs étaient attachées des clauses qui avaient trait aux enfants des héritiers et qui démontrent bien le souci qu'avait Aaron Hart d'éviter à ses enfants des querelles qu'il avait raison de redouter. Par exemple, au paragraphe concernant l'héritage de Moses, on peut lire: *“Le Sieur Moses Hart n'en pourra jouir en usufruit sa vie durant seulement, la propriété desquels fiefs et droits y annexés sera et appartiendra à l'enfant mâle aîné en légitime mariage du dit Sieur Moses Hart, et au cas que le dit Sieur Moses Hart décéderait sans enfant mâle né ou à naître en légitime mariage, le dit Sieur testateur veut et ordonne que la propriété des dits fiefs et de tous les droits y adhérents soit transmise à l'enfant mâle né en légitime mariage du sieur Ezekiel Hart et au cas de mort de ce dernier sans enfant mâle né ou à naître de son dit mariage, la propriété des dits fiefs ainsi que des droits y appartenant passera entre les mains de l'enfant mâle aîné issu du légitime mariage du Sieur Benjamin Hart, et au cas de mort de la part du dit Sieur Benjamin Hart sans enfant mâle né ou à naître en légitime maria-*

ge, veut et ordonne le dit testateur que les dits fiefs et les droits y annexés deviennent la propriété de l'enfant mâle aîné issu en légitime mariage du Sieur Alexandre Hart, enfin qu'au cas de mort de ce dernier sans enfant mâle né ou à naître de son dit mariage, la propriété des dits fiefs et de tous les droits y annexés sera enfin substituée à la fille aînée la plus âgée issue du mariage des dits Sieurs Moses, Ezekiel, Benjamin et Alexandre Hart, auxquelles les dits biens demeureront substitués l'un à l'autre dans les dits cas, avec cette défense expresse par le dit Sieur testateur que le dit Sieur Moses Hart usufruitier des susdits fiefs et de tous les droits cy annexés ne pourra en aucune manière vendre, engager et aliéner et hypothéquer les dits fiefs, la propriété étant réservée comme il est dit cy contre."

Ainsi, Aaron Hart, sur son lit de mort, cherchait à implanter sa dynastie qu'il avait, croyait-il, assise solidement et que ses fils sauraient compléter.

A deux reprises, il fit relire soigneusement par le notaire ces clauses qu'il jugeait essentielles, car déjà il voyait son nom acquérir avec les an-

nées plus de force et de solidité. Puis il nomma ses exécuteurs testamentaires: Moses et Ezekiel, ses deux fils, et Robert Lester, négociant de Québec.

Il apposa sa signature au bas de ce testament dans l'après-midi du onze décembre. Puis deux jours avant sa mort, il rappela le notaire et lui dicta ce qui suit:

*“Avenant le vingt-sixième jour de décembre de l'année susdite mil huit cent, au mandement du Sieur Aaron Hart demeurant en la ville des Trois-Rivières, nous notaire public de la province du Bas Canada, résident aux Trois-Rivières, soussigné et témoin cy après nommé, nous sommes exprès transporté en la demeure dudit Sieur requérant désigné en son testament solennel ci dessus et onze pages précédentes écrites, où étant nous l'avons trouvé gisant en son lit malade de corps, toutefois sain d'esprit, mémoire et entendement, ainsi qu'il nous est apparu aux dits notaires, témoins par ses paroles, discours et maintien, lequel a requis le dit notaire soussigné de recevoir ce qui suit par forme de codicille, à son dit testament aux autres parts écrit, qu'il veut, en-*

tend être exécuté selon sa pleine forme et teneur comme étant son intention et dernière volonté. Et de plus, en ajoutant au sudit testament a dicté et nommé qu'il nomme conjointement avec MM. Moses et Ezekiel Hart et Monsieur Robert Lester qui sont les personnes nommées au dit testament pour en faire l'exécution Dame Dorothee Judah, épouse du dit Sieur testateur, entre les mains desquels il se démet de tous ses biens, suivant la coutume. Et de plus a déclaré au dit notaire qu'il a entendu dans le deuxième article dudit testament qui contient le legs de tous ses meubles, argenterie et ustensiles de ménage qui se trouvent dans la dite maison au jour de son décès; l'argent monnayé non compris, aussi les marchandises qui sont dans le magasin et hangar, lesquels appartiendront aux dits quatre enfants mâles du dit testateur, suivant le neuvième article du dit testament.

“Ce fut fait et dicté par le dit Sieur testateur au dit notaire et à lui lu et relu qu'il a dit bien entendre . . .”

Mais à ce moment un frisson secoua le vieux corps épuisé du malade. Il fit un effort pour se

soulever et poussa un cri. Puis il retomba sur sa couche, inconscient et avant même que Dorothee put s'approcher pour adoucir sa chute. M. Badeaux replia ses papiers et se mêla à la famille qui se pressait autour du lit. Aaron ouvrit les yeux, faiblement, puis ses traits se détendirent. C'était l'agonie qui commençait.

Il mourut le vingt-huit décembre, à sept heures du matin. Sa femme et ses enfants l'entouraient. Sur la ville tombait une neige molle, le ciel était bas, et retardait l'entrée de la lumière dans cette demeure où la mort venait d'enlever une grande victime. Jusque tard l'avant-midi, la famille resta autour de la dépouille, et telle était sa douleur sincère qu'elle ne songeait même pas à l'apprendre aux autres. Ce fut le commis qui, s'étant rendu au magasin et n'y voyant pas arriver ses maîtres, soupçonna la nouvelle et se rendit à la demeure pour l'apprendre et la transmettre au dehors. Et en peu de temps toute la ville la connut et tous en furent consternés. Car c'était une grande figure qui disparaissait.



## I X

Le 14 janvier suivant commença l'inventaire.

A une heure de l'après-midi, le notaire Badaux, accompagné de son confrère le notaire Renvoyzé, se rendit à la demeure de la veuve Hart, où les attendaient déjà les autres intéressés: Robert Lester, Moses et Ezekiel Hart, tous trois exécuteurs testamentaires. S'y trouvaient aussi, en qualités de témoins, Benjamin et Charlotte Hart, ainsi que Henry Joseph, venu de Berthier pour la circonstance.

N'eût été la présence des notaires, graves et réservés, on eut pu croire qu'il s'agissait d'une réunion de famille où devait être discutée une grave question de commerce. Car tous semblaient encore, dans leurs attitudes et dans leurs gestes, guidés par la volonté du défunt, puissant encore, et dont l'invisible pensée dominait cette assistance.

Quand tout fut prêt pour la cérémonie, Dorothee, la figure cachée dans sa mante à dentelles, étouffa un songlot et, se ressaisissant, donna l'ordre de commencer. Le notaire Badeaux déplia sa serviette et s'avança vers la table qu'on avait placée à l'entrée du salon. Le notaire lut tout d'abord les procurations d'usage, touchant les enfants mineurs du défunt: Alexandre, Elisabeth et Sarah, et aussi celle de Catherine, mariée à Bernard Judah. Puis il écrivit:

*“..... Par le notaire public de la province du Bas Canada, résident en la dite cité des Trois-Rivières, soussigné, a été procédé à l'inventaire de tous et chacun des biens meubles, ustensiles de ménage, argent monnayé, dettes actives et passives, titres, papiers, immeubles et autres, étant et dépendant de la succession du sieur Aaron Hart et qui ont été par lui délaissés au jour et heure de son décès, et trouvés en la maison et demeure où le dit sieur Hart est décédé le vingt-huitième jour de décembre dernier....”*

Puis, sur un ordre du notaire, tous se rendirent dans la première chambre pour commencer l'inventaire. Doucement, comme si elle s'appro-

chait de la couche d'un enfant cher qui va mourir, Dorothée, les mains jointes et les yeux mouillés, s'avança jusqu'au coffre en fer, que Robert Lester, avec la brusquerie des hommes d'affaires, ouvrait avec fracas après l'avoir approché de la table.

Le notaire Badeaux prit sa plume et se pencha sur le livre d'inventaire:

*“Premièrement, écrivit-il, a été représenté dans une petite chambre à couché, une valise contenant l'argent monnayé, laquelle valise a été scellée volontairement par les dites parties après le décès du Sieur Aaron Hart, par les dites parties et les dits scellés levés par devant nous, et a été, à la réquisition des dites parties entré au présent inventaire et dans la dite valise s'est trouvé les espèces suivantes, savoir :*

*quatre sacs contenant chacun quatre cent piastres d'Espagne, No 1, 2, 3, et 4, fait quatre cent livres courantes ..... 400*

*cinquante sacs, contenant cinq cent piastres d'Espagne chacun, No, 5, 6, 7, 8, 9, et 10 et para-*

phé J. B. formant sept cent cinquante livres du dit cours ..... 750

un autre sac contenant en piastres y comprise une portugaise, la somme de cent quatre livres trois chelings et cinq pences courant ..... 104.3.5

“Un coffre de fer dans lequel s’est trouvé les espèces suivantes, savoir :

trois sacs contenant quatre cents piastres d’Espagne chacun, No 12, 13 et 14, et marqué JB, 400 dollars, fait ..... 300

deux autres sacs contenant cinq cent piastres d’Espagne chacun, No 15, 16, marqué JB. 500 fait ..... 250

deux autres sacs contenant trois cents piastres d’Espagne, No 17, 18, fait-ci cent cinquante livres courant ..... 150

un autre sac contenant cent soixante-deux piastres françaises, quatre-vingt sept demi piastres françaises, et neuf piastres d’Espagne, et une pièce de cinq livres, No 19, formant ensemble

*cinquante-huit livres dix-neuf shellings et cinq pences* ..... 58.19.5

*un autre sac contenant cent vingt-quatre piastres d'Espagne, une piastre française, une pièce de trente sols, formant trente-et-une livres, six chelings et onze pences courantes* ..... 31.6.11

*Un paquet No 21 contenant cent cinquante piastres d'Espagne, cent huit demi piastres et deux piastres françaises, trois demi de trente-sept pièces d'un shelling, quinze pièces de vingt-six sols, une de quarante sols, cinq pièces de quinze sols et deux pièces de vingt sols, le tout formant cinquante six livres, cinq shellings, sept pences et demi* ..... 56.5.7½

*Six cents huit pièces de trente sols, vingt-trois pièces de quarante sols et une pièce de un cheling, dans un sac attaché No 22, forme-ci*  
39.19.4.

Le vérification de ces sacs sur lesquels les assistants, à l'exception de Dorothee, ne cessaient de jeter des regards étonnés, avait employé l'après-midi. De temps à autre, Ezekiel et Moses se

regardaient, stupéfiés et réjouis à la fois, car ils n'avaient jamais soupçonné toute la richesse de leur père. Le vieillard leur avait toujours caché cette réserve secrète de pièces espagnoles, jalousement gardées par Dorothee. Robert Lester qui, d'ordinaire, savait garder une réserve froide qui le faisait craindre, sinon détester, ne put cacher son étonnement et s'en ouvrit au notaire Badeaux. Mais le notaire, fidèle à sa consigne de vieux tabellion confident de la famille, se gardait bien de prolonger la conversation. Le notaire Renvoyzé, dont la mission était d'assister son confrère et qui espérait bien récolter sa succession, se taisait aussi. Il s'empressait auprès de madame Hart qui s'était retirée à l'écart, dans le salon, et supportait avec peine cette profanation des secrets familiaux. Chaque sac qu'on ouvrait froidement lui rappelait un souvenir. Tout l'après-midi, elle avait vécu les jours anciens, ces jours de peine et de labeur, qu'elle regrettait. C'était bien l'isolement irréparable qui s'emparait d'elle en cette journée angoissante, puisque rien du passé ne subsistait plus uniquement pour elle. Avec le dépouillement de cette richesse, c'était la solitude qui commençait.

L'inventaire fut repris à six heures du soir. On rouvrit le coffre de fer, qui contenait encore d'autres sacs gonflés de pièces d'argent:

*Un sac de toile, contenant deux cents soixante et demie portugaises en or, quarante guinées et six demi guinées, pesé en bloc cent vingt-sept onces, dix gros, douze grains, suivant le poids suivi en cette province, fait la somme de cinq cents soixante cinq livres, onze chelings et dix deniers*

565.11.10

*un autre sac No 24, contenant cent quarante deux portugaises et deux cent quarante deux guinées, pesé comme ci-dessus cent-vingt sept onces et dix gros, valant cinq cent soixante cinq livres, courant .....* 565.

*un autre sac No 25, contenant vingt-huit guinées, cent huit demi guinées, trois portugaises et quart de portugaises et un huitième, et cinq aigles américains, le tout pesé en bloc trente-et-un once, formant la somme de cent trente-et six livres, dix-neuf chelings et neuf pences, ci .....* 136.19.9

*un autre sac No 26, contenant quarante dou-*

*ble Louis d'or, cinquante simple Louis d'or, neuf doublons, quatre demi doublons, neuf quart doublons, pesé en bloc cinquante-trois onces, trois gros, valant deux cents trente livres, neuf shillings, un denier et demi..... 230.9.1½*

*deux piastres d'Espagne, une piastre de trente sols et un douze sols, No 28 ..... 11.6*

Le vieux coffre de fer ayant livré tous ses secrets, les notaires procédèrent à l'addition des sommes qui se chiffraient à 3658 livres, 17 chelings et 6 deniers.

Puis le coffre fut refermé. Dorothée prit la clef, et la remit, comme le notaire le demandait, à Robert Lester qui plaça le coffre à sa place habituelle, dans un coin sombre de la petite chambre.

C'était l'intention de M. Badeaux de procéder non seulement avec méthode, mais surtout d'éliminer au fur et à mesure les items les plus importants de l'inventaire. Donc, après la vérification des billets de banque et de la monnaie, s'imposait l'examen des billets promissoires et des titres. Ils avaient été soigneusement confiés par M. Hart, a-

vant sa mort, à un portefeuille en cuir de sa fabrication et qui fermait à clef.

Sur la demande de M. Badeaux, Madame Hart s'empressa, après la levée des scellées, d'ouvrir le portefeuille. Chaque paquet étant étiqueté, le notaire se chargea de faire lui-même le classement préliminaire.

Il fit ouvrir tout d'abord l'enveloppe qui avait trait aux papiers des Etats-Unis. Car ce paquet l'intéressait de façon particulière, et plus que de tout autre il avait hâte d'en connaître le contenu.

Pendant la guerre de l'invasion américaine, le père du notaire Badeaux s'était amusé à écrire le récit des opérations des deux armées aux Trois-Rivières. Avec ce souci de précision qui dominait tous ses travaux, il aurait bien voulu connaître le rôle joué par Aaron Hart auprès de l'armée américaine. Il savait que M. Hart avait aidé celle-ci. Mais il ignorait à combien se chiffraient les sommes avancées aux rebelles.

C'est ce secret, enfin, que son fils allait connaître.

Fébrilement, le notaire écrivit :

*par les stocks ou certificats des Etats-Unis d'Amérique, signé par Joseph Nourse, Esq., en date du 16 juin 1792, savoir No 4726, il est dû à Mons. Aaron Hart par les Etats-Unis d'Amérique sept-cent quarante-quatre piastres et quatre-vingt seize cents, portant intérêt à trois pour cent du premier janvier 1791.*

*item, un autre certificat No 4727, semblable à celui ci-dessus, pour cent-quatre-vingt onze piastres et soixante-dix neuf, portant intérêt depuis le 1er avril 1792 à trois pour cent.*

*un autre certificat No 4152, portant qu'il est dû à Mr. Hart par les Etats-Unis trois-cent cinquante quatre piastres et quatre-vingt dix-neuf cents, portant intérêt à six pour cent depuis le premier janvier dernier.*

*Un D. N. 6371, pour sept-cent neuf piastres et quatre-vingt dix-neuf cents, à raison de six pour cent d'intérêt à compter du premier avril 1792, entré pour mémoire, lequel ayant été enveloppé dans une feuille de papier ont été No 4 et paraphé par le dit notaire.*

Tout en écrivant, M. Badeaux se demandait si Aaron Hart avait retiré de l'intérêt de ces créances ou si simplement il avait consenti, en vérifiant une dernière fois ses comptes, à un ajustement qui peut-être permettrait à ses fils d'être plus heureux que lui.

Pour voiler un peu la joie que lui causait la connaissance de ces papiers, et pour bien entrer dans sa mémoire les chiffres qu'il venait d'écrire, le notaire Badeaux, bien qu'il fut neuf heures, inscrivit encore la teneur de quelques autres papiers: Un billet de MM. Lester et Morough, pour une somme de 750 livres, et deux de Claude Pratte, au montant de 270 et 138 livres. Puis il remit la suite au lendemain matin.

On connaissait enfin, par la vérification de ces papiers et documents secrètement conservés, toute l'étendue et la solidité du commerce d'Aaron Hart. M. Badeaux levait les yeux vers son confrère, le notaire Renvoyzé, pour étudier ses réactions. Les deux notaires qui, à titre de clients et souvent de conseillers, connaissaient déjà beaucoup de choses pourtant, n'en revenaient pas d'étonnement. Le soir, après la fermeture des livres, ils en causaient

ensemble, en s'en retournant à leur étude. Ils avaient l'impression de vivre le dernier épisode d'un long et formidable roman, dont quelques-uns échappaient à leur esprit trop longtemps absorbé par d'autres sujets. Cette récapitulation les forçait à rendre hommage au génie d'un homme qu'ils avaient connu, souvent haï, et que maintenant ils ne pouvaient plus qu'admirer. Et M. Badaux concluait, comme s'il eut voulu réparer une injustice :

—Des hommes comme monsieur Hart, on n'en rencontre qu'un dans toute une vie.



L'entrée des autres créances couvrit onze pages du grand livre de l'inventaire. Ces créances variaient de quelques chelins jusqu'à des billets de trois et quatre cents livres, les premières aussi soigneusement classées que les plus élevées. Il n'y avait pas une paroisse, de Deschambault à l'Assomption, et de Gentilly à Sorel, dont un habitant ne devait pas quelque chose au négociant trifluvien. Jean Maclure, de "Maska", Antoine Saint-Louis, de "Machiche", Louis Guin, de La

Baie, Antoine Gagnon, de Rivière-du-Loup, Luke Chambre, de Deschambault, et aussi, le curé Brasard de Nicolet, tous s'étaient un jour rendus au bureau de monsieur Hart pour emprunter de l'argent, dans un état de gêne momentanée. Les petits billets qu'ils avaient ingénument signés, tous, ou à peu près, les avaient oubliés. Mais monsieur Hart, lui, les avait conservés, et maintenant ses fils allaient faire la cueillette de ces créances, sans égard à l'amitié que le père savait si bien entretenir pour conserver sa clientèle. Car ces créances s'appuyaient sur des terres fertiles ou de florissants commerces que seul le coup d'oeil agile et précis d'Aaron Hart aurait su acquérir au moment opportun.

Est-il nécessaire d'énumérer ici, ou simplement de résumer les autres items si scrupuleusement consignés par le notaire Badeaux? Un par un, les milliers d'articles patiemment amassés et étiquetés par le vieux marchand étaient enregistrés, avec, en marge, leur valeur approximative ou réelle. Les hangars et le magasin furent visités de fond en comble. Rien ne fut oublié. Dorothée, patiemment, suivait l'examen, donnant son avis sur le prix d'un objet qui faisait le sujet d'une

discussion. Toujours elle était écoutée. Car derrière son avis, on sentait que se cachait celui du maître, et on le respectait.

La liste des articles trouvés dans les hangars, le magasin et les différentes pièces de la maison couvrit quarante-et-une pages du livre de l'inventaire. De temps à autre, l'écriture changeait. Le notaire Badeaux, ahuri et fatigué, passait la plume au notaire Renvoyzé qui, de nature timide, n'écrivait pas un mot sans demander l'avis de son confrère . . .

Le vieux magasin crasseux, rempli de hardes, de camelotes, de ferrailles et de fourrures, dans lequel Aaron avait passé sa vie, est remué de fond en comble et livre ses richesses vieillottes aux recherches indiscretes des investigateurs. C'est un bazar informe, sentant le juif et la rapine, comme il y en eut toujours à la surface de la terre, dans toutes les villes qui grandissent et prospèrent. Car toujours les Juifs viennent, au moment opportun, recueillir les économies des citoyens sédentaires, qui peinent et qui suent pour remplir la bourse d'Israël.

Ici tourna pendant quarante ans le pivot du commerce trifluvien. C'est dans ce réduit misérable que le vieil Hart couva ses idées qui s'étendirent bien au-delà de ses fenêtres poussiéreuses. Ici germa, de 1760 à 1800, tout ce que Trois-Rivières produisit d'argent. Pendant que ses concitoyens, satisfaits de leur sort médiocre, ne songeaient qu'à dormir, Hart, dans cette longue nuit, était le seul à travailler avec méthode, à faire progresser un commerce. Il monopolisa tous les échanges commerciaux qui lui permettaient d'engouffrer des dollars dans ses coffres. Et l'essence de ce commerce tenait toute entre ces vieux murs de pierre ancienne, auxquels le génie de Hart, seul, insufflait une âme.



Après les effets et les meubles, furent inscrits les papiers et les titres de propriétés. Entre l'acquisition des terrains de Jacques Perrault, passée devant le notaire Jaillant le 7 septembre 1764 et les propriétés arrachées aux de Courval et aux Niverville, quelques mois avant la mort, prenait place l'achat des seigneuries et de terrains immenses, qui faisaient de la famille Hart l'une des plus

riches en propriétés foncières de la province. Les notaires inscrivaient froidement les titres d'acquisition, osant à peine arrêter leur esprit sur les drames familiaux, les déboires, les tracas, que ces ventes parfois avaient causés. Il y a de la place pour tout dans un livre d'inventaire, sauf pour les affaires sentimentales. Mais entre les lignes se glissent des réflexions que le plus insensible notaire ne saurait refouler . . .

D'ailleurs, malgré lui, le notaire Badeaux fut arraché à ses idées mélancoliques. On venait de trouver dans un coin sombre du hangar divers objets sans valeur, mais que le tabellion, sur l'ordre de M. Lester, dut décrire ainsi :

*“une chaudière de cuivre; environ trois quarts d'un quart de clou à bardeau; deux bèches; un demi-minot; un tapis ciré; un gros lot de ferrailles; dix valises vides; environ 20 minots de blé gâté; quatre vieilles chaises et cadres et autres ferrailles,*

*que la dite dame Hart prétend lui appartenir. dans la cave : huit barres de fer à grill.*

*déclare le dit Ezekiel Hart qu'il a au magasin de MM. Ez. et B. Hart appartenant à la succession: une paire de ballances de cuivre; deux plats à couvert; un trébuchet, un bon et un mauvais."*

Détails insignifiants, dira-t-on, et qu'il était bien inutile d'inscrire au livre de l'inventaire. Mais c'est de détails de ce genre qu'allait naître bientôt l'antagonisme regrettable des héritiers et ces pages patiemment remplies par M. Badeaux seraient le seul refuge de la justice.

Puis arriva l'inscription d'une partie plus intéressante: l'énumération des dettes actives et passives, et surtout l'enregistrement des profits retirés par Aaron Hart des sociétés qu'il avait fondées pour ses fils. La société Aaron Hart & Sons devait encore au fondateur la somme de douze mille cent huit livres, après qu'il en eut touché de son vivant deux mille sept cents quatre-vingt cinq livres.

Ici, le notaire Badeaux songea encore que dans le partage les fils allaient sans doute se chicaner longtemps.

Quand on relit à distance les pages fanées et devenues fragiles de ce grand livre d'inventaire, on a l'impression d'entrer un peu dans l'intimité de cet homme, qui devint puissant parce qu'il sut à la fois tenir compte des petits détails et s'arrêter à mûrir les grandes réalisations. En n'oubliant rien, en classant tout, item par item, en donnant à chaque article, fut-il minime, une valeur quelconque, le notaire Badeaux obéissait inconsciemment à la volonté du défunt et laissait à la postérité, en ces quelque cent-vingt pages d'inventaire, le document le plus précieux à qui voudrait plus tard s'arrêter à étudier la vie de ce commerçant exceptionnel.

Comme on le verra, ses fils s'entredéchirèrent autour du testament. Ils allèrent même jusqu'à attaquer l'honnêteté de leur mère. Pourtant Aaron avait prévu ces chicanes posthumes. Il avait clairement spécifié ses intentions en quelques pages qui étaient plus qu'un testament: une sorte de piédestal solide sur lequel devait s'édifier l'orgueilleuse dynastie des Hart. Hélas! cette dynastie s'effrita, au long des ans, minée par l'ambition et les procès.

## X

Tâchons, tout en éliminant le détail fastidieux des actes notariés qui, durant les premiers mois qui suivirent la mort d'Aaron, firent le bonheur des tabellions trifluviens, à donner un aperçu des difficultés que créèrent les héritiers autour du testament. Puis nous tirerons le voile sur cette existence agitée.

Quinze jours passèrent, au cours desquels les quatre fils s'employèrent à réorganiser leur vie. Puis, les discussions firent naître des doutes dans l'esprit de Moses sur la précision de certains items du codicille du testament. Il en fit part à ses frères avec des arguments qu'il prévoyait irrésistibles. Puis à la fin il fallait bien en parler à madame Hart qui, partagée entre la douleur d'attenter aux dernières volontés de son époux et la crainte d'entamer avec ses fils une mésentente regrettable, proposa une solution qui fut acceptée. Et, comme c'était l'habitude, la convention fut scellée par acte notarié.

Les fils prétendaient qu'il existait un doute "dans le dit testament à savoir si les marchandises qui se trouvent dans le magasin de la maison où est décédé le Sieur Aaron Hart est compris dans le legs de tous les meubles qui se sont trouvés dans la dite maison et qui y ont été laissés par le dit Sieur Aaron Hart à la dite Dame Dorothé Judah."

Or, Dame Judah préférait ne pas entamer de discussion. Dans le codicille du testament, Aaron léguait bien ces effets à ses fils. Mais ce codicille n'était pas signé légalement, et Dorothée soupçonnait Moses d'avoir, à la veille de mourir, influencé son père. Mais d'autre part, à quoi ces effets lui serviraient-ils?

Elle consentit à les abandonner à ses enfants, à condition qu'en retour ces derniers lui "promettent et s'obligent solidairement de placer à constitution de rente en tel lieu, endroit et sur tel fonds convenable qu'il plaira à la dite Dame Dorothé Judah et à sa première demande et réquisition, la somme de quinze cents livres du cours actuel de cette province, dans laquelle somme les dits Moses, Ezekiel, Benjamin et Alexandre Hart

*seront tenus de contribuer chacun par égale et juste proportion, pour être la rente de la susdite somme ou les revenus que pourront produire les propriétés sur lesquelles la dite somme de quinze cents livres sera appliquée être perçue par la dite Dame Dorothe Judah pour subvenir à son entretien et en faire et en disposer comme bon lui semblera pendant sa vie durant."*

Evidemment, les quatre fils s'attendaient à un marché plus avantageux. Mais ils avaient encore à cette époque trop de décence pour traîner leur mère devant les tribunaux, et ils acceptèrent le marché.

Mais ils devaient se reprendre. Le 8 juin 1801, Alexandre et Benjamin vendent à leur mère un terrain de cent quatre-vingts arpents qu'ils possèdent au fief Godefroy, pour dix-huit livres. C'était une terre inculte, mais Dorothee ne tarde pas à la revendre. Le sept août suivant, Moses et Ezekiel réclament encore à leur mère une certaine somme d'argent et des effets à eux légués par leur père et que Dorothee possède encore. Mais cette dernière se récuse. Alors, toujours par acte notarié, les deux frères tiennent leur mère res-

ponsable *“de tous dommages, pertes et intérêts soufferts par cette perte de documents.”*

Le onze août suivant, nouveau protêt, cette fois contre Benjamin. Ezeziel et Moses demandent à ce dernier de livrer immédiatement les *“livres de compte, titres et tous autres papiers dépendant de la succession de feu Aaron Hart... pour que les exécuteurs testamentaires puissent remplir les devoirs de leur charge et faire un inventaire suivant la loi.”* A quoi Benjamin répond qu’il *“y ait aucun exécuteur testamentaire existant, et qu’il n’a aucuns livres ou papiers dépendant des dits succession et sociétés suivant sa connaissance.”*

Ces divergeances achèvent de diviser en deux clans cette susceptible famille. Moses et Ezeziel accusent d’injustice à leur égard leur vieille mère qu’appuient maintenant les deux cadets, Alexandre et Benjamin. Ce dernier, que peine cette mécontente, projette de se rendre en Angleterre pour intéresser certains fournisseurs de son père à son propre commerce. Il vend à Ezeziel et Moses les intérêts qu’il détient dans leurs affaires. Le 14 octobre, il rédige son testament. Les noms

de ses deux aînés n'apparaissent pas, alors qu'il lègue 230 livres à son neveu, Samuel Judah, fils de Catherine. Le 22, il constitue sa mère sa "*procuratrice générale et spéciale*," lui donnant droit d'agir en son nom pour faire exécuter par ses frères les clauses du testament qui a déjà causé tant de troubles.

Après le départ de Benjamin, les difficultés deviennent plus âpres. Les deux aînés entraînent sans peine à leur suite leur frère Alexandre, trop jeune pour juger de quel côté vient l'injustice. Jamais satisfait, Moses multiplie les démarches, rédige lettres sur lettres, assiège les bureaux des notaires pour augmenter le plus possible sa part d'héritage.

Un an passe, Benjamin revient, et 1803 est à peine commencé qu'une profonde scission divise à nouveau la famille.

Après de longs et tortueux calculs, Moses prétend qu'il lui revient la somme de trois cents livres "*for his time, trouble and expences in keeping the Books of Accounts of the said Estate of the late Aaron Hart, managing the affairs of the*

same, and keeping and settling the Books of Accounts of Aaron Hart & Sons since the decease of the said late Aaron Hart." Mais voilà qui est plus caractéristique. En plus de cette somme, Moses réclame cinq cents livres qui lui auraient été promises par son père *'if the said Moses should marry to the liking of the said Aaron Hart,'* et enfin il réclame une somme de deux cents vingt livres pour être allé chercher à Albany en 1794 un orphelin du nom d'Hermann Fisher Hart, neveu d'Aaron, l'avoir conduit aux Trois-Rivières et l'avoir hébergé depuis cette date.

Voici maintenant le tour d'Ezekiel qui réclame cent livres à titre d'exécuteur testamentaire et aussi pour s'être occupé de la tenue des livres de la Société Aaron Hart & Sons, un autre montant qui n'est pas spécifié dans la demande mais qu'Ezekiel dit basé sur certaines lettres privées et par lesquelles Aaron lui aurait promis une certaine somme d'argent s'il se mariait suivant son goût.

Enfin, Alexandre demande *"the sum of one hundred pounds for doing the business of and acting as clerk to the said Aaron Hart for and during the periode of eight months"*.

Mais à ces réclamations, Benjamin s'objecte. Fort de l'appui de sa mère, il proteste fermement, se rend chez le notaire et obtient que la cause soit mise entre les mains d'arbitres acceptés par les deux parties. Après bien des pourparlers, on tombe d'accord sur le choix de deux citoyens montréalais: David Ross et James Reid. Le jugement ne se fait pas attendre. Par écrit et pardevant notaire, les deux arbitres déclarent que Moses n'a droit à aucune somme et que ses réclamations ne sont d'aucune façon justifiées. Quand à Ezekiel, il ne peut lui non plus réclamer quelque somme que ce soit pour son travail dans la société; il est admis toutefois qu'Aaron lui a promis une certaine somme s'il consentait au mariage qu'on lui avait préparé. Mais il apparaît également au dossier qu'Ezekiel doit à la succession à peu près la même somme, qui lui a été prêtée par Aaron et qui n'a jamais été remboursée. Quant à l'enfantine demande d'Alexandre, elle est rayée d'un trait de plume.

Cette malheureuse affaire, bien qu'elle tourne à son avantage, achève de convaincre Benjamin de la mauvaise volonté de ses frères. Un soir de dispute plus acerbe encore que d'habitude, et

ne trouvant pas de remède à cette situation désespérée, il lui vient à l'esprit de rédiger l'inscription funéraire de son père, espérant par ce moyen ramener l'harmonie au sein de la famille.

Et il mit son projet par écrit:

*B. Hart is to procure a small marble plate with the following inscription :*

**"The burial ground of the  
FAMILY OF HART,  
founded by Aaron Hart, Esquire,  
in 1770."**

*to cost ten or twelve dollars to be place in the wall or over the door.*

*He will get a neat marble Tomb with the following inscription:*

**"Here lieth the remains of  
Aaron HART, Esquire,  
obit 28 Dec. 1800, AE76**

**"He, who supported the aged and infirm,  
who alleviated the wants,  
and lightened the miseries of the poor.**

---

**“The man possessed of these virtues,  
requires no other testimony  
of his departure worth,  
to be engraved on this stone,  
placed over his tomb, by his four sons,  
Moses, Ezekiel, Benjamin and Alexandre Hart.”**

Aucun n'eut d'objection à ce que cet éloquent hommage fut transmis à la postérité.

Puis les quatre fils se séparèrent, car il importait avant tout, pour chacun, de tirer le plus de profit possible de sa part d'héritage.



## Appendice

Ceux qui, dans ce récit sommaire de la vie d'Aaron Hart, m'ont accompagné jusqu'à sa mort, voudront peut-être savoir ce que devinrent ses descendants. Il faudrait, pour satisfaire convenablement le lecteur intéressé, écrire un ou deux autres livres. Les affaires de la famille Hart, aux Trois-Rivières seulement, ont grossi de plusieurs tomes les dossiers d'une dizaine de notaires et d'autant d'avocats. M. Edouard Bureau a légué aux archives du Séminaire deux coffres de documents que possédait son père sur cette famille. Et d'autres documents ont péri dans le grand feu de 1908.

Tâchons, du moins, à donner un aperçu de ce que le dix-neuvième siècle fit de cette famille, une des plus grandes qui l'aient traversé et qu'il aient vaincues.

Dorothée, après la mort de son époux, resta quelques années aux Trois-Rivières, dans sa maison de la rue Notre-Dame, avec ses filles. Puis quand Alexandre partit pour Montréal, elle le suivit. Elle vécut, rue Saint-Gabriel, dans une solitude que venait égayer parfois les commerçants qui faisaient affaires avec son époux. Elle mourut en 1830.

Des deux fils aînés d'Aaron, il est à retenir que tous deux s'illustrèrent, si je puis dire, l'un dans sa vie privée, l'autre dans la vie publique. Moses était né fantasque, indiscipliné; il vécut impénitent et ne s'en plai-

gnit pas trop. S'il eut davantage freiné ses passions, peut-être eut-il laissé une oeuvre plus solide. Mais il était de ceux qui ne s'acharnent que sur les plaisirs qui passent. Il a passé avec eux. Ezekiel grandissait, sous l'oeil paternel, avec des habitudes de modération qui étonnaient même le tempérament fougueux d'Aaron. Pour compléter son bonheur bourgeois, il rechercha les honneurs politiques, et les connut, mais pas de la façon qu'il avait imaginée. Ainsi nous conduit le destin, qui fut à la fois pour la famille Hart d'une complaisance immodérée et d'une rigueur injuste.



Moses était né le 26 novembre 1768. On se souvient qu'il épousa en 1799, poussé par son père, sa compatriote et cousine Sarah Judah. Cet événement ne changea pas plus ses habitudes de vie que s'il se fut agi tout simplement de l'achat d'un terrain. Si bien qu'au bout de cinq ans de vie conjugale, la situation devint intolérable. Et le 14 septembre 1807, Sarah demandait à la Cour une séparation de corps en des termes qui n'étaient pas tendres pour l'infidèle époux. Un accord fut conclu qui permit à Sarah de retourner chez son père, et Moses s'engagea à lui octroyer une pension alimentaire de quatre livres trois chelins par mois.

Pourtant Sarah se lassa de cette vie anormale, d'autant plus qu'elle avait dû se séparer de ses trois enfants. Elle consentit à retourner au foyer de son exécration époux. Ce fut pour recommencer une vie de misère et d'angoisse. En 1814, elle enregistra une autre demande de séparation de corps, en des termes plus précis et bien décidée cette fois à se rendre jusqu'au bout.

Et la séparation eut lieu, définitive cette fois. Sarah retourna vivre chez son père. Elle y resta jusqu'à sa mort, le 14 novembre 1826. Elle laissait ses biens à sa soeur Elizabeth Judah, ce qui fut la cause de pénibles disputes entre l'héritière et l'époux et les enfants de l'infortunée Sarah.

Moses accueillit ensuite chez lui la veuve de Peter Brown, Mary McCarthy, qu'il fréquentait depuis longtemps et avec qui il termina ses jours, apparemment heureux, car Mary était une femme capable de refréner, de façon décisive, les désirs d'évasion de son voyage compagnon.

Les malheurs domestiques de Moses n'entravaient pas toutefois le succès de ses affaires. Il réussissait en 1810 à acquérir la seigneurie des Grondines, depuis longtemps convoitée et qui avait une superficie de 130,-200 arpents: une lieue et trois quarts de front, et de une à dix lieues de profondeur. Puis ce fut l'achat de la seigneurie de Gaspé, celle des Ecureuils, et de vastes terrains dans la région du Sud: à Warwick, à Drummondville, à Grand Saint-Esprit, à Saint-Célestin, et jusque dans les Cantons de l'Est, à Brompton et à Kingsey. De temps à autre, il offrait ses terres en vente. Une circulaire, intitulée "To Agriculturists" et datée de 1823 offre en vente des lots dans quatorze municipalités de la rive Sud.

Il conservait encore des ambitions politiques. En 1826, il écrivait à Lord Bathurst, décrivant la situation politique, et proposait un remède au malaise régnant: l'Union du Bas et du Haut Canada. Il terminait par ces lignes:

"I can refer your Lordship for my character, to any person from this Province, and actuated with a desire

of being useful, permit me to sollicit that your Lordship will please order me to be nominated a legislative or executive councillor of Lower Canada ..."

C'était la seule récompense qu'il réclamait pour tant de conseils aimablement fournis!

Il avait aussi des ambitions religieuses. Ce grand viveur ressentait, à ses heures, des crises mystiques. Il rêvait d'établir au Canada et dans tout le royaume britannique, une religion universelle, basée sur une doctrine imaginée aux Etats-Unis par Andrew Dean et Thomas Payne. Son rêve, hélas! resta enfoui dans des feuillets laborieusement noircis .....

Plus sage que lui, Ezekiel, qui avait contribué, en 1817, à la fondation de la banque de Montréal, croyait préférable de s'en tenir au domaine des affaires, et il suggéra à Moses d'abandonner ses rêves mystiques pour réaliser ensemble le plan auquel tous deux songeaient depuis longtemps, qui, à la vérité, avait été imaginé par leur père Aaron, et qui allait faire d'eux les Rothschild de l'Amérique.

Ce rêve, c'était l'établissement d'une banque internationale, avec succursales et comptoirs commerciaux dans les principales villes du monde.

On commença par la fondation d'une banque aux Trois-Rivières, et la réalisation du grand rêve s'arrêta là.

Moses entreprit sur une grande échelle l'exportation du grain durant les guerres napoléoniennes. Il contribua, à la suite de Molson, au développement de la navigation à vapeur, et construisit deux vaisseaux: le **Hart** et le **Toronto**.

Quand il mourut, en 1847, son testament révéla qu'il laissait à Aaron Moses Hart "un de ses enfants naturels de qui il a reçu des services" un terrain avec maison à trois étages en brique sur la rue du Platon; à Alexandre Thomas Hart, qui avait établi un florissant commerce de bois dans les paroisses de la rive Sud, il légua la Seigneurie de Courval; à Sarah-Dorothée et Charlotte Hart "deux de ses filles naturelles mineures" la jouissance du fief Godefroy, et à Samuel-Judah et Reuben-Moses Hart, la Seigneurie de Gaspé et de Bélair.

Comme on le voit, ses enfants naturels étaient bien traités. Dernière excentricité d'un homme dont les exploits mériteraient tout un volume.

Mary McCarthy mourut en 1861; elle fut inhumée dans l'église catholique parce que, dit-on, elle avait gratifié le clergé du terrain sur lequel elle s'élevait, à condition d'y reposer après sa mort.



Ezekiel fut et demeure une des plus belles figures de la dynastie Hart. En 1807, il fut candidat à la députation et fut élu. Mais on refusa de le laisser siéger parce qu'il était de nationalité juive et une nouvelle élection eut lieu le 16 mai. Les 59 électeurs qui lui avaient accordé leur vote à la première élection lui restèrent fidèles et de nouveau il fut élu. Mais Bédard et Papineau l'empêchèrent de prendre son siège, et le 5 mai, Sir James Craig, pour venger son ami Hart, prorogea brusquement le Parlement. Sulte décrit longuement dans ses ouvrages le récit de cette lutte parlementaire.

En octobre 1809, eurent lieu les élections générales. Ezekiel se retira avant la fin de la lutte, et ce fut la fin de ses ambitions politiques.

“Après cela, écrit Sulte, il continua avec succès sa carrière commerciale, tout en conservant de nombreuses relations dans les sphères politiques. En 1809, il avait reçu le gouverneur Craig dans sa spacieuse maison de la rue des Forges, qu’il venait de construire. Ce qui est remarquable, c’est la transformation qui se fit dans ses idées, qui devinrent d’un libéralisme aussi accentué que son attachement aux torys avait été ferme autrefois. En 1836, au moment où les 92 résolutions tenaient tous les partis en haleine, M. Hart invita MM. Papineau, Jacques Viger, Roy de Portelance et d’autres patriotes éminents à un dîner spécialement préparé pour eux aux Trois-Rivières. Tous les invités anglais de la ville refusèrent d’y assister, à l’exception de M. Benedict Paul Wagner, homme de beaucoup d’esprit et oncle d’un poète célèbre, Madame Remans. Les vieilles rancunes presque assoupies se réveillèrent devant l’attitude de M. Hart et le poursuivirent jusqu’à sa mort, pour se terminer alors en un concert d’éloges, car finalement c’était, de l’aveu de tous, un bon caractère et un homme de mérites.

“Il mourut le samedi, 16 septembre 1843. Les citoyens assistèrent en foule à ses funérailles. D’après les journaux du temps, l’on voit que les magasins étaient fermés, que la Cour du Banc du Roi, alors en session, fut suspendue pour permettre aux juges de suivre le convoi, et que les officiers du 81e régiment s’y rendirent en grande tenue militaire. Madame Hart était morte en 1821.”

“Le Canadien” du 22 septembre, qui annonça le décès sans commentaires, écrivit seulement: “Le Révérend M. Piza, de Montréal, est la personne qui a rempli les fonctions de ministre à l’inhumation du défunt.” La “Quebec Gazette” consacra une demi-colonne à l’éloge du défunt.

Ezekiel laissait quatre enfants: Caroline; Samuel-Bécancour, qui mourut le 11 janvier 1859; James-Henry-Craig, qui avait eu pour parrain le gouverneur Craig, prit part à la guerre de Crimée, en 1854 et commanda au régiment qu'il avait levé lui-même, le Rifle Volunteers; Adolphus-Mordecai, né en 1815, fut admis au barreau en 1836 et partit en 1850 pour les Etats-Unis. Il a écrit plusieurs volumes fort remarquables: "History of the Discovery of the Valley of Missisipi" "Life in the Far West" et "Adventures of a Hoosier". Cet avocat-historien était le père de Gerald-E. Hart, un historien de grand mérite, numismate et bibliophile réputé. P.-N. Breton, dans son livre "Histoire des monnaies et Jetons au Canada" dit de lui: "Avant sa grande vente à Boston, M. Hart possédait la plus belle bibliothèque en Canada d'ouvrages canadiens, éditions originales et antérieures à 1820". Il écrivit aussi des livres historiques dont l'un "The Fall of New-France 1755-60" témoigne de sa vaste érudition et de son talent d'écrivain.



Alexandre Hart alla, jeune encore, s'établir à Montréal. Il hébergea sa mère pendant quelques années, et épousa Mary-Ann Douglas.

Les deux plus jeunes filles d'Aaron, Charlotte et Sarah, épousèrent, la première, Moses David que nous retrouvons, en 1812, aux Iles Sandwich, et l'autre Samuel David qui mourut en 1824. Le fils de Samuel et de Sarah épousa la fille d'Henry Joseph, de Berthier, et fut présenté au général Lafayette, à l'Ecole de Northampton, où il étudiait, en 1824.

Benjamin Hart épousa sa cousine, la fille d'Ephraim Hart, un des fondateurs du New-York Stock Exchange.

Comme Alexandre, il se lança avec succès dans divers commerces à Montréal, et construisit des navires. Il fonda la synagogue espagnole et portugaise et fut juge de paix à Montréal en 1837.

Revenons à Ephraïm, beau-père de Benjamin, pour dire que le nom de son père, Samuel Hart, figure sur la liste des loyalistes américains de 1775, qui demeurèrent fidèles à l'Angleterre, et furent par les Etats-Unis accusés de haute trahison, après avoir vu leurs propriétés et leurs biens confisqués. Samuel parvint à franchir la frontière et, en 1776, il arrivait aux Trois-Rivières où Aaron se chargea de lui trouver un sûr asile. Ce Samuel, dont le père fonda la synagogue portugaise et espagnole de New-York, descendait d'Abraham Hart, le premier Hart qui vint s'établir en Amérique.

Caroline Hart, petite-fille de Benjamin, née à Saint-Louis, Missouri, mérite une mention toute spéciale, car ce fut elle qui eut l'idée, lorsqu'elle décida de vouer sa vie à l'éducation de la jeunesse, d'introduire les Kindergarten aux Etats-Unis.



Areli-Blake, fils de Moses, fut le héros d'une piquante aventure qui mérite au moins d'être relatée. En 1829 — il avait à peine vingt-cinq ans — il fut envoyé en Europe par son père avec mission de resserrer les liens d'amitié avec les importateurs anglais et de trouver de nouveaux débouchés dans les autres pays. Mais à peine arrivé à Londres, Areli-Blake file vers la France, puis vers l'Italie, au grand désespoir des banquiers anglais, que Moses avait chargés de surveiller son fils.

De Paris, le voyageur adressait à son père de longues lettres pleines d'entrain et d'observations minutieuses sur les moeurs et habitudes françaises. Il commençait par ces mots sa lettre du 12 avril 1830: "**Dear Father**, le Duc d'Orléans est l'homme le plus riche au monde; il a à son usage 13 millions de francs par an, soit environ 500,000 Louis. Et il continue: "You can tell the Governor and uncle Ezekiel that France is the land of political and religious Freedom; all the French are Deists, the shops are all opened the same as another day of a Sunday. The women sawing at the window of a Sunday. The revolution and Voltaire has destroyed the Christian religion in this country ..."

Marseille, après Paris, l'a beaucoup émerveillé. "I arrived in this beautiful, agreeable city, just in time to see the beautiful procession ... I have enjoyed excellent health since I am in this happy country. There is no country so beautiful as France ..."

Mais il n'avait pas encore traversé la frontière, il n'était pas encore arrivé à Florence, où l'attendait l'amour.

Depuis longtemps déjà les banquiers de Londres s'inquiétaient. Puis un jour, ils reçurent d'Areli-Blake l'ordre d'avertir son père qu'il allait se marier à Florence, et il réclamait les certificats nécessaires. Il s'était fait autoriser par les banquiers londoniens à se munir d'argent chez le banquier Ferrizi. Mais un matin l'ordre parvint à ce dernier de cesser les dons trop généreux d'argent, en même temps qu'arrivait au fils prodigue une lettre sévère de son père. Mais l'irréparable était accompli. Areli-Blake passait des jours heureux avec une belle épouse et n'avait de troubles qu'avec son impitoyable banquier florentin. Il put encore, sur promesse de s'embarquer pour New-York, obtenir 244 li-

vres, et dut vivre quelques mois de ce genre d'expédients. Sa femme, à la fin, lui reprocha de n'être pas aussi riche qu'il l'avait dit, et ce fut l'occasion d'une dispute qui se termina par le départ précipité d'Areli-Blake. L'enfant prodigue revint au bercail en 1832.

Pour endormir de trop cuisants souvenirs, il se mit fougueusement au travail. Mais l'épouse abandonnée se plaignit, par l'intermédiaire du banquier Ferrizi, dans de longues lettres adressées à Moses. Ce dernier offrit cent dollars pour obtenir le divorce. Mais les Florentines n'aiment pas pour l'argent et celle-là réclamait avec insistance son Areli. Alors Moses imagina un autre moyen. Il écrivit de nouveau, sur un autre ton: **"I feel for your misfortune. I was once affluent, but am now melancholy and miserable. I have met lately with such severe losses that I am nearly reduced to ruin. Please let me know how much you will take for all your claims under your marriage contract. I have ill-treated you myself and my poor son."**

Areli-Blake laissait son père se débattre seul dans cette affaire, car depuis un an il était remarié avec une jeune fille de haute distinction, Julia Seaton, fille d'un militaire anglais, William Seaton, dont les ancêtres avaient servi sous plusieurs rois.

Areli-Blake et sa femme vécurent une paisible existence aux Trois-Rivières, dans une luxueuse maison de la rue Alexandre, avoisinant le cimetière juif. Il mourut le 3 février 1857, mais Julia lui survécut plusieurs années, et de vieux trifluviens se souviennent encore de cette vieille dame qui, paraît-il, avait conservé une dignité toute royale. Ils avaient eu cinq enfants: Henry-Thomas, William-Blake, Christopher, Charles-Edward et Amelia-Henrietta. Cette dernière épousa le Colonel Maynard-Charles Perry, qui se distingua à la guerre de

Sécession, après avoir abandonné son épouse, une femme charmante que plusieurs Trifluviens d'aujourd'hui ont très bien connue. ,



Un des fils d'Areli-Blake, William, eut l'honneur d'être le dernier descendant mâle en ligne directe de Moses à mourir aux Trois-Rivières, sur un terrain acquis par Aaron aux premières années de sa prospérité. William-Blake mourut en 1912, fervent catholique. Il laissa deux filles, dont l'une est morte il y a quelques années, et l'autre, la seule et dernière survivante directe de cette lignée, a épousé un Trifluvien, M. Emile Guilbert.

Ceux qui, par aventure, se rendent sur les côteaux de la ville, longent le boulevard du Carmel et, passé le monastère, regardent à l'intérieur des terres, remarquent, à quelques arpents du chemin, une maison de modeste apparence et qui semble perdue dans les terrains vagues. C'est la maison de William-Blake Hart. C'est là qu'il mourut. Et c'est sur ce terrain que, par un beau geste de piété filiale, ce dernier descendant en ligne directe de Moses Hart fit transporter les restes de ses ancêtres avant que ces dépouilles soient définitivement cédées à un cimetière juif de Montréal. C'est là aussi que réside Madame Guilbert, dont le fin visage se teinte de mélancolie et d'un peu de tristesse lorsqu'on évoque devant elle le souvenir de la grande famille à laquelle elle appartient et qui s'est si rapidement dispersée. Cette modeste maison, cet intérieur plein de souvenirs historiques que Madame Guilbert et son sympathique époux conservent avec une intelligente piété, voilà tout ce qui reste aux Trois-Rivières avec les quelques arpents de

terre qui entourent la maison, des innombrables transactions d'Aaron et de ses fils.



Mais on trouve encore des descendants d'Aaron sur tous les points d'Amérique. Celui-ci devint avocat célèbre, celui-là se créa une réputation dans les affaires, un autre fut musicien, un autre encore devint banquier. Quelques-uns ont conservé ou repris les coutumes et moeurs ancestrales. Mais la plupart ont succombé à l'ambiance et on rencontra des Hart protestants et catholiques, anglais et canadiens-français. J'ose croire qu'aucun de ceux-ci ne voudra rougir de leur commun ancêtre, que j'ai cherché à peindre le plus humain possible.

Mais les hommes supérieurs, — et je crois qu'Aaron Hart fut de ceux-là — seront toujours, par leurs qualités et leurs défauts, en marge de la commune humanité.

FIN